

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2022

Décret n° 2015-1827
du 30 décembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU SICTOM NORD ALLIER	5
I - COMPÉTENCES.....	6
II - TERRITOIRE DESSERVI.....	6
III - FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	7
IV - ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT.....	8
a) Types de collectes.....	8
b) Déchets pris en charge par le service.....	9
c) Installations du SICTOM Nord Allier.....	9
V - PHOTOS DES INSTALLATIONS DU SICTOM NORD ALLIER.....	10
 CHAPITRE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES	 11
I - PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	12
a) Indice de réduction par rapport à 2015.....	12
b) Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	12
c) Bilan des actions 2022.....	14
d) Programme d'actions 2023.....	15
II - COMMUNICATION : DE LA RÉDUCTION AU TRI DES DÉCHETS.....	16
a) Circuits d'information.....	16
b) Outils et supports.....	16
III - COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	18
a) Pré-collecte.....	18
b) Équipements de la collecte en apport volontaire.....	18
c) Collecte au porte-à-porte.....	20
d) Producteurs non ménagers.....	20
e) Fréquences de collecte.....	21
f) Déchèteries.....	21
g) Évolutions en matière de collecte.....	23
IV - COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN.....	24
a) Ordures ménagères.....	24
b) Collecte sélective.....	24
c) Déchets verts.....	25
d) Déchèteries.....	25
V - TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION.....	29
a) Nature des traitements.....	29
b) Localisation des installations de traitement.....	30

VI - TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN.....	32
a) Capacités et tonnages traités.....	32
a.1. Taux global de valorisation.....	32
a.2. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage.....	32
a.3. Capacités des installations.....	32
a.4. Tonnages traités.....	32
b) Refus de tri et performances.....	33
c) Résidus de traitement.....	34
VII - IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE.....	34
a) Actions pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'Environnement.....	34
b) Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.....	35
VIII - EMPLOIS DANS LE SERVICE DÉCHETS.....	36
a) Différents corps de métiers.....	36
b) Bilan de l'absentéisme.....	36

CHAPITRE 3 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 37

I - MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS.....	38
a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	38
b) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	39
II - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	40
a) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	40
b) Coût aidé du service public et modalités de financement.....	40
III - STRUCTURE DES COÛTS.....	41
a) Nature des charges.....	41
b) Nature des produits.....	42
IV - COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS.....	43
a) Part relative des flux dans le coût du service public.....	43
b) Couverture des charges par les produits par flux.....	44
c) Coût des différents flux ramené à la tonne.....	45
d) Répartition des charges par flux et par étape technique.....	46
V - ÉVOLUTION DES COÛTS.....	47
a) Évolution des coûts tous flux confondus.....	47
b) Évolution des coûts par flux.....	48
c) Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne.....	48

GLOSSAIRE 49



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DU SICTOM NORD ALLIER

- I - Compétences
- II - Territoire desservi
- III - Fonctionnement institutionnel
- IV - Organisation du service public de collecte et traitement

I - Compétences

Créé en 1976, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Nord Allier est un syndicat mixte fermé qui exerce deux compétences :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés
- leur valorisation et leur traitement



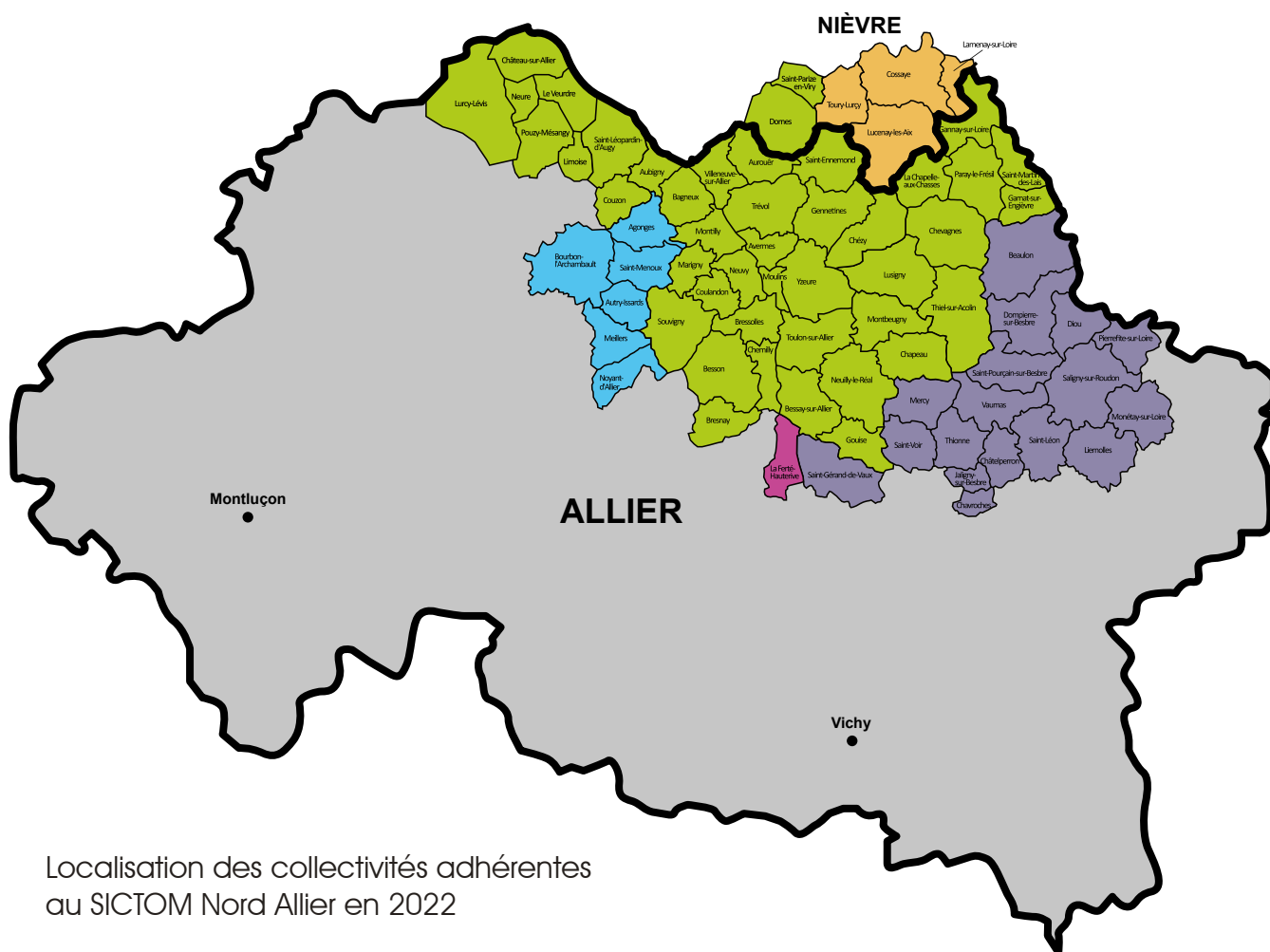
Site de Chézy

Ces compétences, détenues par les Communautés de Communes et d'Agglomération suite à la loi NOTRe, ont été transférées par ces dernières au SICTOM Nord Allier.

II - Territoire desservi

En 2022, le SICTOM Nord Allier est composé de :

- la Communauté d'Agglomération de Moulins (44 communes)
- la Communauté de Communes Sud-Nivernais (4 communes)
- la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire (17 communes)
- la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne (1 commune)
- la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (6 communes)



Les **72 communes** représentent **83 157 habitants** (population simple compte, recensement de 2019).



III - Fonctionnement institutionnel

Le conseil syndical du SICTOM Nord Allier est composé de 144 délégués désignés par les conseils communautaires de la communauté d'agglomération et des communautés de communes adhérentes.

Le conseil syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Nord Allier. Ainsi, il :

- définit la politique du syndicat
- vote le budget
- décide des travaux à mettre en œuvre
- se prononce sur les demandes d'adhésion ou de retrait des communes.

Le conseil syndical délègue une partie de ses pouvoirs au bureau syndical, qui a notamment en charge la préparation des réunions du conseil syndical.

Le bureau est composé de 21 élus :

1 président, 4 vice-présidents, 16 membres.



Plusieurs commissions, comités et groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du conseil syndical.

Par ailleurs, le SICTOM Nord Allier est représenté dans diverses instances :

- l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)
- l'association Amorce
- le Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- la Société Publique Locale (SPL) Allier Tri

IV - Organisation du service public de collecte et traitement

Afin d'assurer le service de collecte, le SICTOM Nord Allier dispose de 19 bennes à ordures ménagères, 2 bennes avec bras latéral, 9 véhicules ampliroll (4 pour la collecte des points tri et 5 pour la collecte des bennes de déchèteries) et une déchèterie mobile. Afin d'assurer le transport des ordures ménagères jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet, le SICTOM Nord Allier dispose de 2 tracteurs et 8 remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA). L'ensemble de ces véhicules a parcouru 791 146 km en 2022. Toute la collecte est effectuée en régie.



Benne à ordures ménagères
(cabine basse)



Benne avec bras latéral



Véhicule ampliroll point d'apport volontaire
(ordures ménagères, verre et
emballages et papiers)



Véhicule ampliroll déchèterie



Véhicule ampliroll colonnes de tri
(verre, emballages et papiers)



Tracteur FMA



Remorque FMA

a) Types de collectes

Plusieurs types de collectes existent sur le territoire du SICTOM Nord Allier.

Pour les ordures ménagères (OM) :

- 66 communes sont collectées au porte-à-porte, au moins en partie
- 51 communes sont collectées en bras latéral, au moins en partie

Pour les emballages et papiers valorisables :

- 11 communes sont collectées au porte-à-porte, au moins en partie
- les 72 communes sont équipées de points d'apport volontaire (PAV)

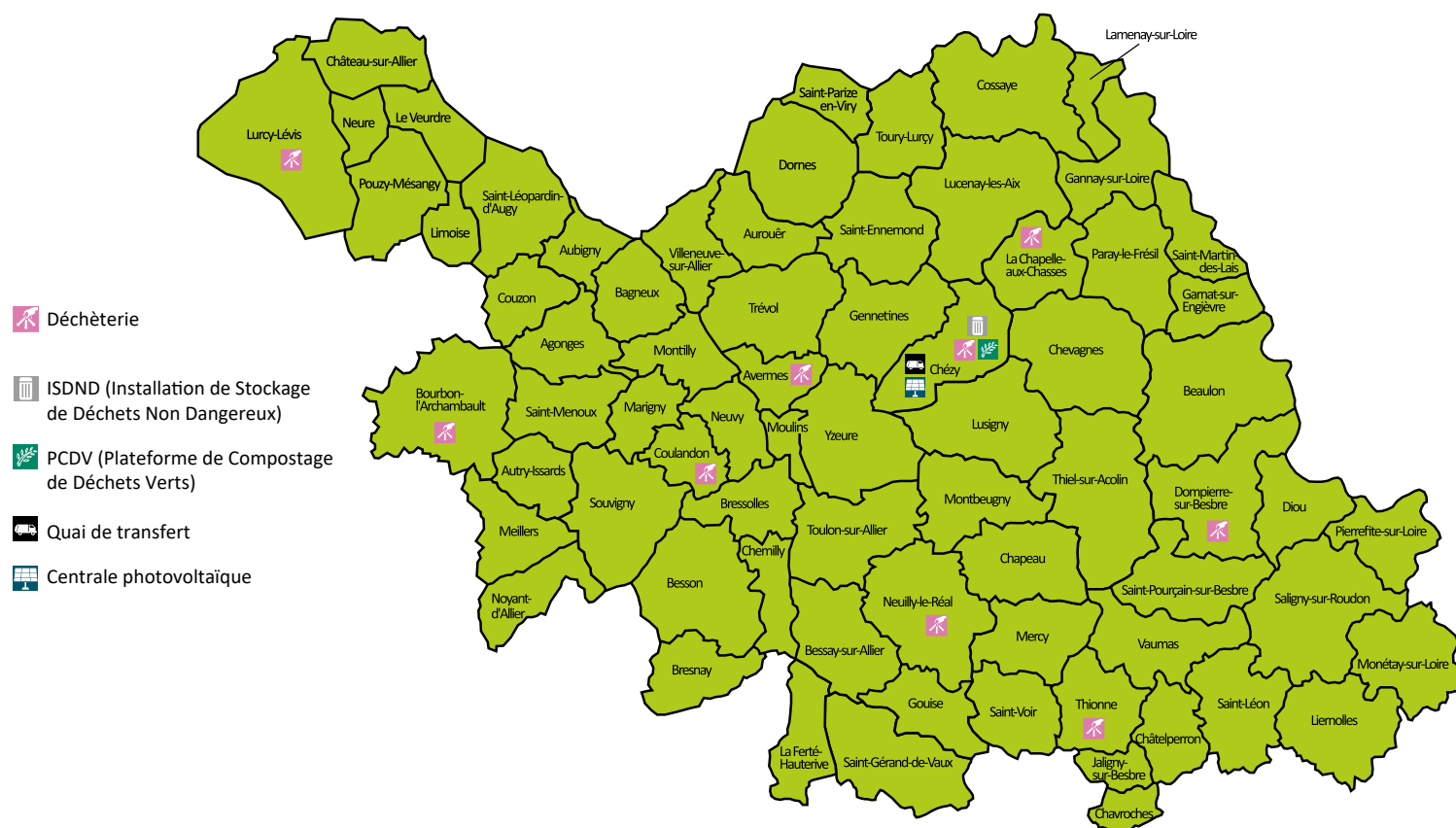
4 communes (Avermes, Neuvy, Yzeure et le quartier La Madeleine de Moulins) bénéficient d'une collecte de déchets verts au porte-à-porte, au moins en partie.

b) Déchets pris en charge par le service

		TYPE DE DÉCHETS					
		Ordures ménagères	Emballages et papiers valorisables	Verre	Déchets verts	Déchets lourds ou volumineux	Déchets dangereux
MODE DE COLLECTE	Collecte séparée	✓	✓	✓	✓		
	PAV	✓	✓	✓			
	Déchèterie		✓	✓	✓	✓	✓

c) Installations du SICTOM Nord Allier

Le siège du SICTOM Nord Allier se situe à Chézy.



L'ISDND est fermée à l'exploitation depuis septembre 2019 mais reste en suivi post-exploitation pendant 30 ans.

V - Photos des installations du SICTOM Nord Allier



Déchèteries



PCDV



Quai de transfert



Centrale photovoltaïque





CHAPITRE 2

INDICATEURS TECHNIQUES

- I - Prévention des déchets
- II - Communication : de la réduction au tri des déchets
- III - Collecte des déchets : organisation
- IV - Collecte des déchets : bilan
- V - Traitement des déchets : organisation
- VI - Traitement des déchets : bilan
- VII - Impact environnemental et impact sanitaire
- VIII - Emplois dans le service déchets

I - Prévention des déchets

a) Indice de réduction par rapport à 2015

Le tonnage des ordures ménagères et assimilées produites en 2015 correspond à l'indice 100. Le calcul de l'indice pour l'année 2022 est réalisé comme suit :

$$\text{Indice 2022} : \frac{\text{Tonnage 2022} \times 100}{\text{Tonnage 2015}} = \frac{50\,133,10 \times 100}{46\,686,891} = 107$$

L'indice 2022 est supérieur à 100, qui s'explique en grande partie par un apport en déchèterie plus important, une nette augmentation des emballages et papiers déposés à la collecte sélective ainsi que les emballages en verre et une forte hausse des déchets verts collectés au porte-à-porte (en comparaison aux chiffres de 2015).

b) Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Code de l'Environnement rend l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour toutes les structures en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Ainsi, le PLPDMA du SICTOM Nord Allier a été adopté en juin 2019. Celui-ci permet de :

- renforcer, planifier, mesurer une démarche de prévention déjà amorcée par le syndicat depuis 2009
- atteindre des objectifs de réduction en quantité et toxicité

Il est adopté sans limitation de durée. Il fera l'objet de bilans annuels et d'une évaluation plus approfondie au bout de 6 ans de mise en oeuvre.

Il s'inscrit dans une dynamique partenariale visant à fédérer autour d'une même préoccupation les ménages, les réseaux associatifs, les acteurs institutionnels et politiques ainsi que les acteurs socio-économiques et culturels.

Le PLPDMA vise à respecter les préconisations nationales et régionales.

L'objectif actuel fixé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est une baisse de 10% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA*) collectés entre 2015 et 2030.

Le nouveau Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027, devrait être approuvé en mars 2023, avec un objectif de -15% de DMA* entre 2010 et 2030.

*DMA : Déchets Ménagers et Assimilés = ordures ménagères + emballages et papiers + déchets de déchèteries

Contenu du PLPDMA

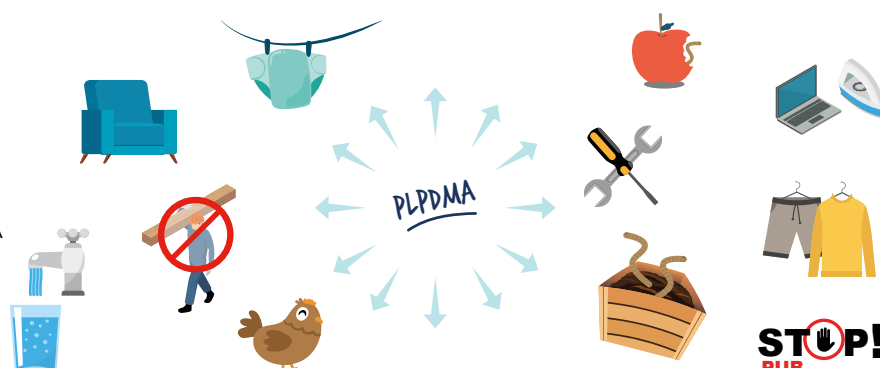
Le PLPDMA du SICTOM Nord Allier se compose notamment :

✓ d'une partie diagnostic du territoire :

- descriptif du territoire : territoire concerné, données socio-économiques,
- organisation de la collecte des déchets : compétences, financement du service, gisement de déchets,
- état initial de la prévention des déchets : actions portées par la collectivité, par d'autres acteurs du territoire, relais et partenaires potentiels...
- bilan du diagnostic : atouts et faiblesses, opportunités et menaces

✓ d'une partie PLPDMA :

- gouvernance participative
- objectifs de réduction
- programme d'actions
- besoins humains, techniques et financiers
- indicateurs et modalités d'évaluation du PLPDMA
- calendrier prévisionnel 2019-2024



Programme d'actions

Le programme d'actions du PLPDMA est en cohérence avec plusieurs thématiques du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD). Ainsi, 20 actions sont programmées sur 6 ans, de 2019 à 2024. Nombre d'entre elles sont en continuité du précédent Programme Local de Prévention.

Thématique PNPD	Gisement d'évitement	Action	Sous-actions
1 ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	Biodéchets : déchets de cuisine et déchets verts de jardin	Promotion du compostage individuel, collectif et partagé	Développement du compostage collectif
			Développement du compostage sur des communes
			Poursuite du développement du compostage individuel
	Déchets verts de jardin	Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts	Mise en place d'opérations de broyage
			Sensibilisation à la réutilisation des déchets verts dans le jardin
	Déchets de cuisine	Réduction des biodéchets des gros producteurs	Accompagnement des restaurateurs pour la gestion des biodéchets Accompagnement des équipements de restauration collective pour la gestion des biodéchets
2 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Déchets alimentaires emballés ou non	Réduction du gaspillage alimentaire chez les usagers	Sensibilisation des usagers pour limiter le gaspillage alimentaire
		Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective	Limitation du gaspillage alimentaire en restauration
3 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS	- Mobilier - Équipements Électriques et Électroniques - Vêtements / textiles	Promotion du réemploi et de la réparation	Développement du réemploi sur les 9 déchèteries
			Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire
4 RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP	Déchets du BTP	Réduction des déchets du BTP	Suivi de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)
5 METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE	Déchets dangereux	Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives	
	Imprimés non sollicités	Réduction des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres	
	Bouteilles d'eau	Promotion de la consommation de l'eau du robinet	
	Couches et protections féminines jetables	Promotion de l'hygiène durable	
	Déchets de cuisine	Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine	
6 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	Tous déchets	Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne	Relance de la démarche d'éco-exemplarité interne au SICTOM Nord Allier
			Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire
		Foyers/rue témoins	Lancement d'un projet de foyers et/ou rue témoin

c) Bilan des actions 2022



La CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) du PLPDMA s'est réunie pour faire le bilan annuel sur l'avancement des actions. Avec l'accord des différents membres, sa composition évoluera en 2023. Des groupes de travail thématiques seront également créés pour mettre à contribution de manière plus efficiente les partenaires extérieurs.

✓ Développement du compostage individuel pour les particuliers :

- 404 composteurs commandés en 2022 (180 de 300L, 219 de 600L et 429 bio-seaux), pour 29 998 €
- 382 composteurs distribués en 2022, soit 5 661 depuis 2009
- possibilité de récupérer son composteur auprès de l'un des 9 points relais du territoire

✓ Développement du compostage collectif : mise en place de plusieurs sites de compostage partagé ou autonomes en établissements (écoles/collèges/lycées, communes, entreprises, cantines, résidence locative, associations...) : 5 sites en 2022, soit 217 sites depuis 2009.

Des sites de compostage partagé ont notamment été installés dans des établissements scolaires : deux collèges de Moulins et la cantine de Bressolles.

Pour la première fois, un site de compostage a été installé dans un camping, celui de Dompierre-sur-Besbre, pour permettre aux campeurs de composter leurs biodéchets.

Les jardins partagés du Secours Catholique de Moulins se sont également équipés pour proposer à leurs adhérents de composter.



Site de compostage partagé à Jaligny



Opération broyage des déchets verts à Chézy

✓ Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts :

- enquête sur la gestion des déchets verts auprès des communes puis des particuliers pour connaître leurs habitudes et adapter nos actions
- dossier "Un trésor vert à la maison" (réutilisation des déchets verts dans le jardin) dans le magazine Trimag' d'octobre
- broyeur à déchets verts prêté gratuitement aux communes du territoire : 9 fois en 2022

✓ Réduction des biodéchets des gros producteurs (restaurateurs et restauration collective) :

- courrier commun avec la Chambre des Matiers et de l'Artisanat (CMA) pour rappel à la loi
- mise en lien avec Bionerval ou proposition de compostage quand c'est possible

✓ Développement du réemploi sur les 9 déchèteries : installation et gestion de locaux dédiés au réemploi, qui permettent aux usagers des déchèteries de déposer des objets pouvant encore servir, qui seront récupérés par différentes structures partenaires.

- déchèterie équipée depuis 2013 : Chézy
- déchèteries équipées depuis 2021 : Avermes, Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal

Au total :

31,2 tonnes d'objets récupérées en 2022, soit 155,4 tonnes depuis 2013.



Local réemploi - Déchèterie de Lurcy-Lévis

✓ Sensibilisation des usagers pour limiter le gaspillage alimentaire : animation / dégustation de recettes anti-gaspi sur le marché de Moulins à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (16 octobre) + sensibilisation des jeunes de la Mission Locale

- ✓ **Limitation du gaspillage alimentaire en restauration collective** : sensibilisations au restaurant inter-administratif d'Yzeure
- ✓ **Suivi de la filière REP PMCB** : revue de presse sur les lois (mise en oeuvre repoussée à mai 2023) + échanges avec différents représentants de professionnels + contrôle d'accès en déchèteries (restriction possible)
- ✓ **Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives** : communication régulière via divers canaux
- ✓ **Réduction des Imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres** : mise à disposition d'autocollants Stop Pub à la demande dans les Mairies, magasins...
- ✓ **Promotion de la consommation de l'eau du robinet** : bar à eau lors de la SERD
- ✓ **Subvention de 60€ par foyer pour les couches lavables** : 240€ versés à 4 familles
- ✓ **Subvention de 15€ par femme pour l'hygiène féminine durable (protections menstruelles)** : 660€ versés à 44 personnes
- ✓ **Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine** : distribution de 5 poulaillers restants de l'opération de 2021 au tarif de 120€.
- ✓ **Signature de conventions de partenariat** pour favoriser la réduction des déchets et le tri des emballages et papiers (établissements scolaires, associations, centres de loisirs, communes...) - 12 nouvelles en 2022, soit 278 depuis 2013.
- ✓ **Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne** :
 - continuité des actions au SICTOM Nord Allier
 - prémices d'une démarche avec la commune de Lusigny
- ✓ **Sensibilisation sur l'année scolaire 2021-2022** : 813 élèves, soit 38 classes
- ✓ **Animation d'un réseau de 21 guides composteurs + 30 référents de site**

d) Programme d'actions 2023

- ✓ **Poursuite et développement des actions en cours** : compostage individuel et collectif, subventions hygiène durable, Stop Pub, gaspillage alimentaire (particuliers et restauration collective), réduction des biodéchets des gros producteurs...
- ✓ **Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts** : élargissement des modalités de prêt du broyeur à déchets verts (communes, associations, établissements scolaires...) + opérations de broyage sur des communes
- ✓ **Développement du réemploi sur les 9 déchèteries** : nouveau local réemploi prévu sur la déchèterie de Bourbon-l'Archambault
- ✓ **Suivi de la filière REP PMCB** : travail avec les structures représentantes des professionnels du BTP sur la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries et les changements pour les professionnels
- ✓ **Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire** : lancement de la démarche avec la commune de Lusigny (rencontres élus + personnel communal, diagnostic, puis mise en place d'actions)



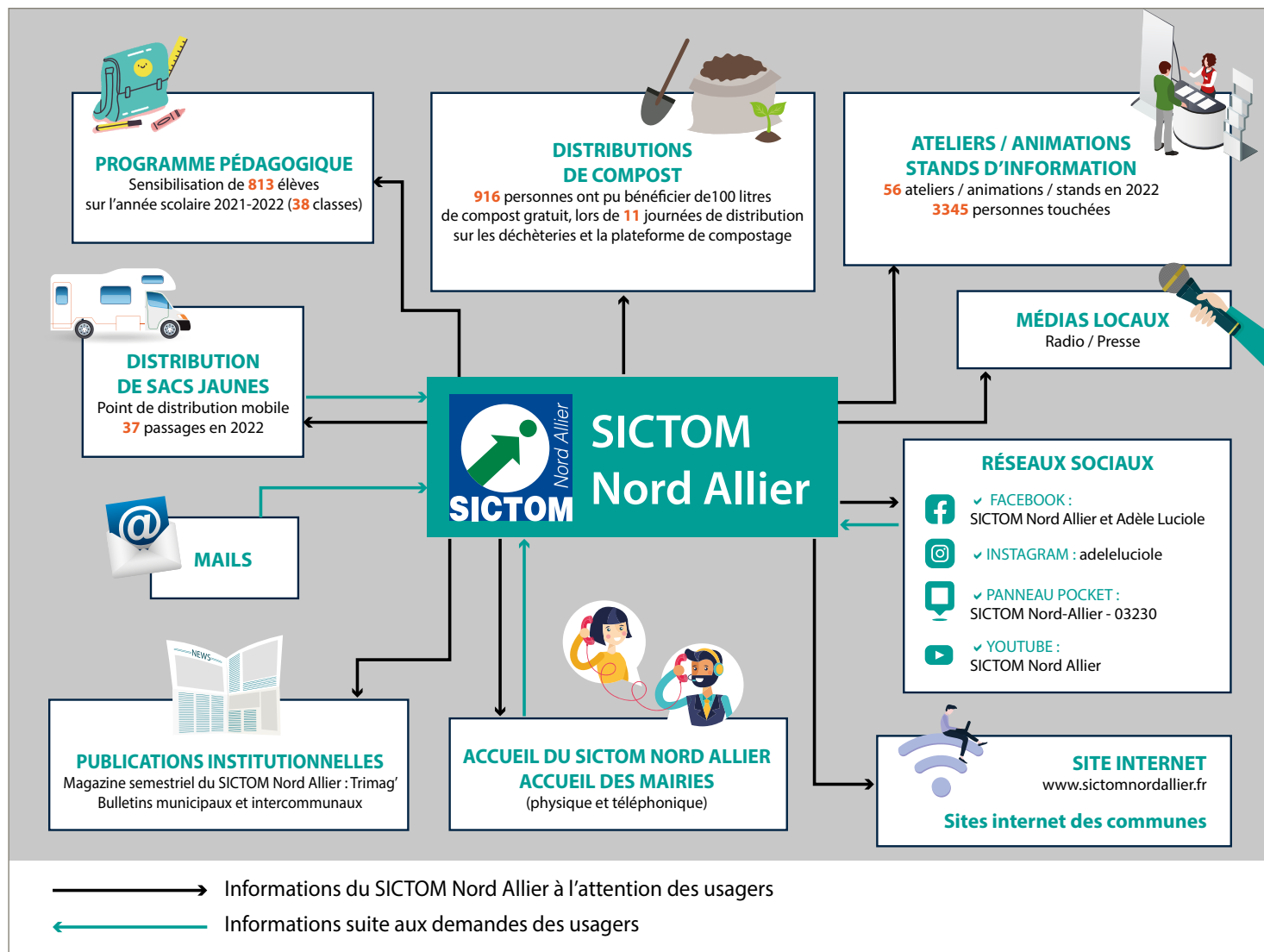
sur la prévention :

- ✓ www.sictomnordallier.fr, rubrique «Comment réduire mes déchets ?»
- ✓ www.facebook.com, profil «Adèle Luciole»
- ✓ Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (fin novembre)

II - Communication : de la réduction au tri des déchets

a) Circuits d'information

Le SICTOM Nord Allier dispose de différents canaux pour informer les habitants sur le tri des déchets, le fonctionnement du service (prévention, collecte, traitement)... L'organisation de ces canaux, présentée ci-dessous, permet à la fois de répondre aux questions que les habitants se posent mais aussi d'aller à leur rencontre pour leur délivrer de l'information sur le service et la politique déchets.



b) Outils et supports

Tout au long de l'année 2022, des documents et des expositions ont été réalisés. Le service communication conçoit tous les supports en interne ainsi que la mise à jour du site Internet. Seule l'impression est sous-traitée, ce qui permet une bonne réactivité.

Le TRIMAG' : journal d'information semestriel du SICTOM Nord Allier

Il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres (Stop Pub compris) en mars et octobre 2022.

Le MATULU : journal interne mensuel

Les actualités et les projets sont présentés à l'ensemble des agents.

En plus du journal interne, le service communication, en collaboration avec les assistants de prévention, sensibilise les agents au rôle du SICTOM et à la gestion des déchets à l'occasion de formations sécurité.





Le site Internet du SICTOM Nord Allier : www.sictomnordallier.fr

Le site Internet a été mis à jour et consulté tout au long de l'année 2022.

Statistiques Google Analytics, sur l'année 2022 :

34 200 utilisateurs (= nombre de personnes qui ont visité le site),

54 252 visites,

127 598 pages vues,

pages les plus consultées :

- ✓ Accueil
- ✓ Contrôle d'accès en déchèteries
- ✓ Collecte des déchets dans ma commune
- ✓ Collecte sélective
- ✓ Déchèterie d'Avermes

Temps moyen passé par les visiteurs : 2'10 minute



Site internet

Le Facebook «SICTOM Nord Allier» et «Adèle Luciole»

Depuis 2014, Adèle Luciole, ambassadrice de la prévention des déchets du SICTOM Nord Allier et reine des bons plans, apporte régulièrement sur Facebook son lot d'astuces pour mieux consommer et produire moins de déchets !

Plus institutionnelle, la page "SICTOM Nord Allier" se veut réactive, pour que les usagers obtiennent rapidement et facilement les informations dont ils ont besoin au quotidien : infos pratiques, astuces de réduction des déchets, réponses rapides aux questions...

Statistiques 2022 : **4 178 abonnés** et 4 869 personnes suivent Adèle au 31/12/2022,

83 562 personnes ont vu apparaître une publication du SICTOM Nord Allier sur leur fil d'actualité,

la page Facebook a été visitée 14 896 fois en 2022.

YouTube

Le SICTOM Nord Allier alimente sa chaîne YouTube depuis décembre 2019.

Statistiques depuis 2019 : 41 vidéos postées (7 en 2022), **175 abonnés**, 27 087 vues.

Panneau Pocket

Le SICTOM Nord Allier s'est abonné en octobre 2020 à Panneau Pocket. Cet outil propose, via une application téléphonique, de fournir des informations en temps réel aux usagers qui ont mis le SICTOM Nord Allier en favori sur leur application Panneau Pocket. Ils reçoivent ainsi une alerte.

Statistiques 2022 : **265 personnes** ont mis le SICTOM Nord Allier en favori, informations lues 65 427 fois, 233 publications.

Instagram

Le SICTOM Nord Allier a créé un compte Instagram en novembre 2020, permettant ainsi de toucher un public plus jeune.

Statistiques 2022 : **290 abonnés**, publications vues 2 273 fois, 144 publications.

Autres supports d'information

Divers supports d'information sont réalisés tout au long de l'année, renseignant les usagers sur les bonnes pratiques du tri et du compostage, l'éco-consommation, un changement dans la collecte... : notes diverses aux usagers et professionnels, guides sur le tri, fiches astuces, affichage sur mobilier urbain (JCDecaux)...

Le service communication est aussi en relation toute l'année avec les médias locaux pour la diffusion d'informations.

Affichage urbain JCDecaux



III - Collecte des déchets : organisation

Toute la collecte est effectuée en régie.

a) Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité : tri à la maison, points d'apport volontaire.

Une collecte au porte-à-porte existe pour les ordures ménagères, les emballages et papiers valorisables et les déchets verts. L'apport volontaire regroupe les points tri, constitués de colonnes, dédiés aux emballages et papiers valorisables, ainsi que les bacs de regroupement pour les ordures ménagères. Toutes les communes sont équipées de points d'apport volontaire pour les emballages et papiers valorisables, ainsi que le verre.

	Collecte au porte-à-porte (PAP)	Collecte en apport volontaire (PAV)
Nombre d'habitants desservis	73 287	83 157
Nombre de ménages desservis	36 843	41 584
Professionnels en redevance spéciale	292	sans objet

b) Équipements de la collecte en apport volontaire

Ordures ménagères (OM), verre et emballages et papiers valorisables

FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre	Emballages et papiers valorisables	Ordures ménagères
			
Nombre de contenants	374	450	2 097 (1 681 bacs sabots + 416 bacs roues)
Type de contenants	Colonnes	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Bacs
Nombre d'habitants desservis	83 157	83 157	9 870
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 222	1 pour 185	1 pour 5



Bacs de regroupement pour les ordures ménagères



Colonnes semi-enterrées et colonnes aériennes pour les emballages et les papiers



FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS		Batteries	Bidons d'huile	Bois	Bouteilles de gaz	Cartons	Cartouches d'imprimante	DASRI *	DDS *
	Nombre de contenants	3	10	9	1	8 + 1	3	14	30
	Type de contenants	caisses palette	caisses palette	bennes	casier + vrac	1 benne + 1 compacteur	bacs 240 L + vrac	fûts	caisses palette
	Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 27 719	1 pour 8 315	1 pour 9 239	1 pour 83 157	1 pour 9 239	1 pour 27 719	1 pour 5 939	1 pour 2 771

CONTENANTS		DEA *	DEEE *	DMS *	Déchets verts		Encombrants	Ferraille	Gravats	Huile cuisine
	Nombre de contenants	7	9 + vrac	167	11	4	14	9	9	20
	Type de contenants	bennes	vrac	caisses 600 L	bennes	plateformes	bennes	bennes	bennes	fûts
	Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 11 879	1 pour 9 239	1 pour 497	1 pour 5 543		1 pour 5 939	1 pour 9 239	1 pour 9 239	1 pour 4 157

CONTENANTS		Huile vidange	Lampes et néons	PAM * + écrans	Piles	Plâtre		Pneus	Textiles
	Nombre de contenants	15	12	74	6	4	8	2	12
	Type de contenants	colonnes	cartons spécifiques	caisses grillagées	fûts	bennes	colonnes	bennes + vrac	colonnes
	Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 5 543	1 pour 6 929	1 pour 1 123	1 pour 13 859	1 pour 6 929		1 pour 41 578	1 pour 6 929

* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

HF : Hors Froid

PAM : Petits Appareils en Mélange

Pour la collecte du textile, 54 colonnes supplémentaires sont mises à disposition des usagers sur tout le territoire du SICTOM Nord Allier par des associations (Le Relais, Emmaüs, Le Phénix...).

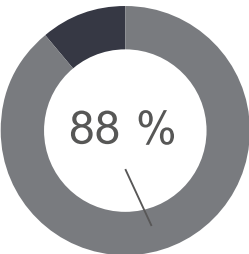
c) Collecte au porte-à-porte

TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS AU PORTE-À-PORTE

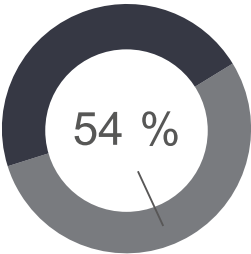
	Ordures ménagères	Emballages et papiers valorisables	Déchets verts
Population desservie (habitants)	73 287	45 076	18 479
Distances parcourues pour la collecte (km)	414 440	79 111	31 534

POPULATION TOTALE : 83 157 = 100 %

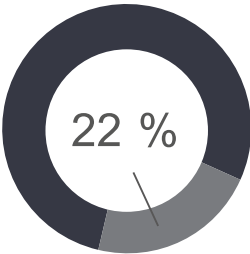
part desservie par la collecte
au porte-à-porte en OM



part desservie par la collecte
au porte-à-porte en emballages
et papiers



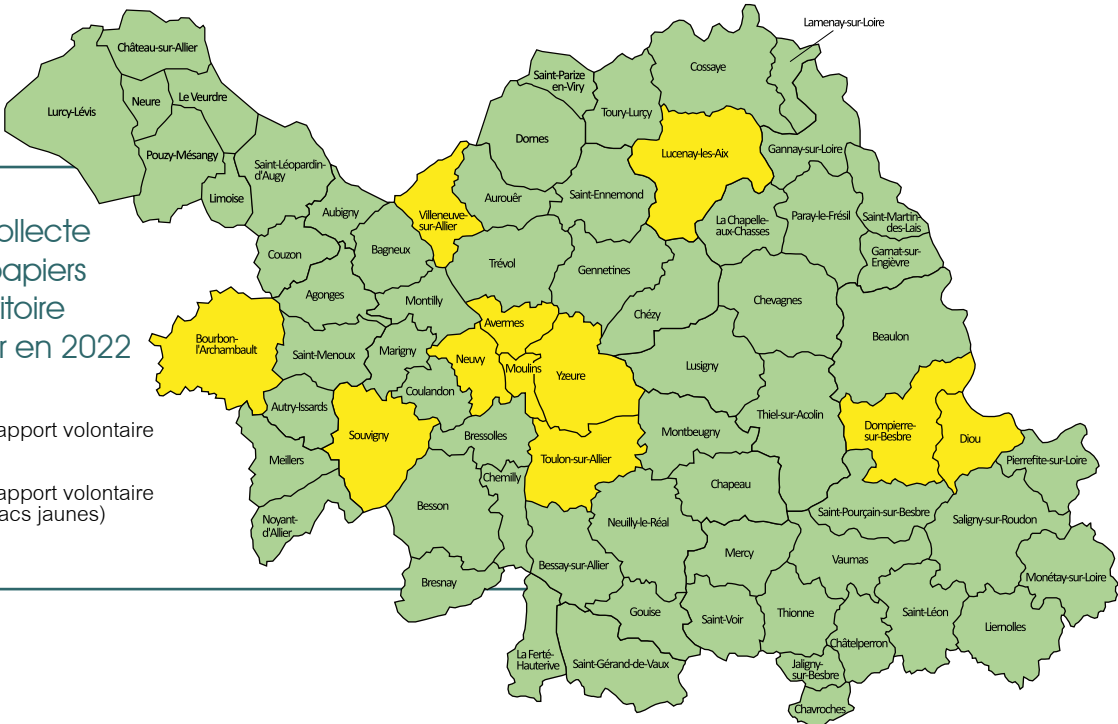
part desservie par la collecte
au porte-à-porte en déchets verts



% de la population desservie

Organisation de la collecte
des emballages et papiers
valorisables sur le territoire
du SICTOM Nord Allier en 2022

- collecte sélective en apport volontaire
- collecte sélective en apport volontaire
et au porte-à-porte (sacs jaunes)



d) Producteurs non ménagers

Les déchets produits par les entreprises artisanales et les commerces sont collectés par les véhicules du SICTOM Nord Allier dans le cadre des circuits établis pour la collecte des déchets des ménages. Ces déchets entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale : production de 340 litres par semaine minimum (pas de seuil maximal).

e) Fréquences de collecte

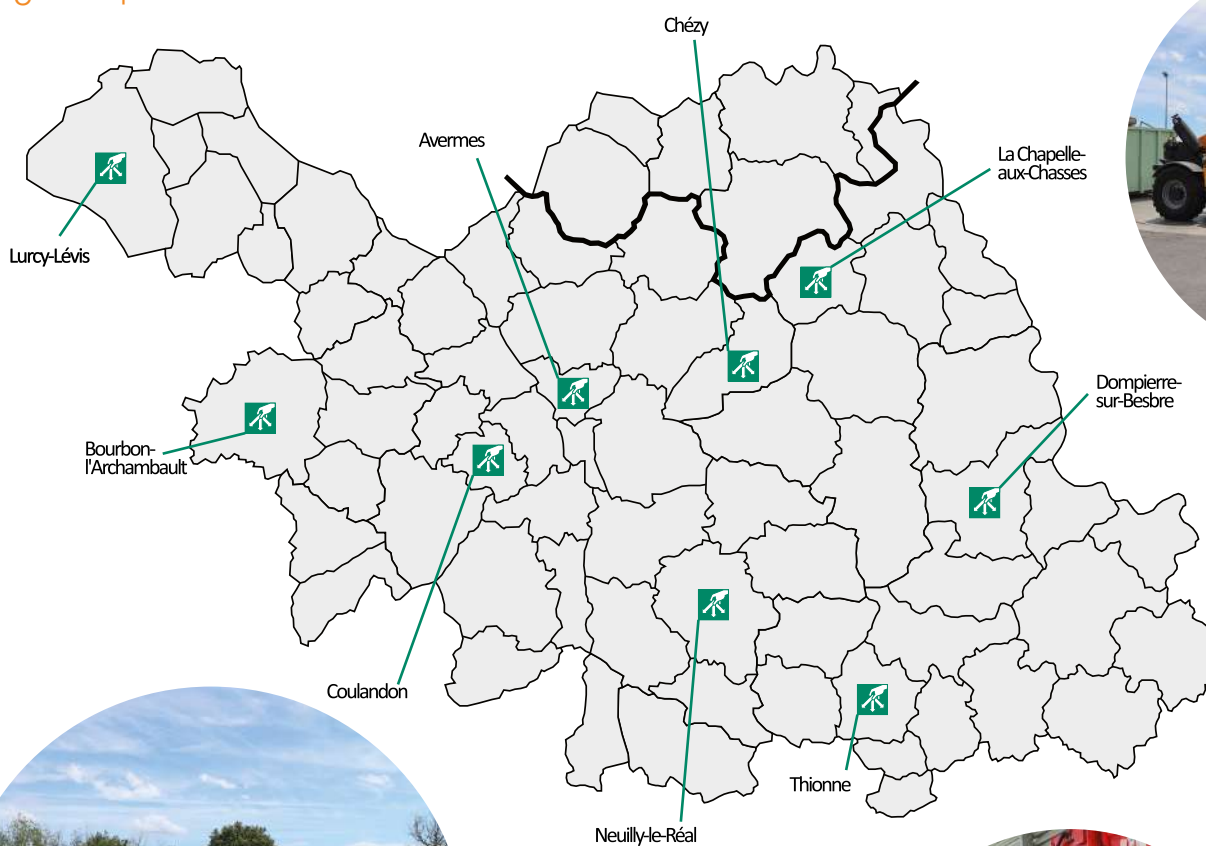
La fréquence de collecte correspond au nombre de ramassages effectués par semaine. Elle varie selon le type de déchets et la typologie du territoire.

FRÉQUENCE DE COLLECTE	TYPE DE COLLECTE				
	Emballages et papiers valorisables porte-à-porte	Emballages et papiers valorisables apport volontaire	OM porte-à-porte	OM apport volontaire	Déchets Verts
	C1 (1 fois par semaine)	C0,5 à C1 (1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine)	C1 à C3 (1 à 3 fois par semaine)	C0,5 à C1 (1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine)	C1 (1 fois par semaine)

f) Déchèteries

Les 9 déchèteries sont gérées par le SICTOM Nord Allier (gardiennage et collecte). Elles sont réservées aux particuliers. 5 d'entre elles sont équipées d'un contrôle d'accès depuis 2022.

Implantation des 9 déchèteries gérées par le SICTOM Nord Allier



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES 9H00 - 12H30 / 13H45 - 17H30

DÉCHÈTERIES	JOURS D'OUVERTURE	TÉLÉPHONE
AVERMES	mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 42 67 88
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 67 09 78
CHÉZY	lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 46 99 94
COULANDON	mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 46 08 41
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 34 51 78
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	mardi, samedi	04 70 43 19 54
LURCY-LÉVIS	mardi, mercredi, vendredi, samedi	06 08 40 03 07
NEUILLY-LE-RÉAL	mardi, jeudi, vendredi, samedi	04 70 43 29 36
THONNE	mercredi, samedi	04 70 34 77 74

(Toutes les déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés)

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

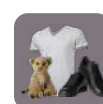
LES CLASSIQUES



ENCOMBRANTS INCINÉRABLES
plastiques, bâches...



GRAVATS
briques, tuiles, démolition...



TEXTILES
vêtements, peluches, chaussures, linge...



ENCOMBRANTS NON-INCINÉRABLES
tuyaux divers, souches d'arbres...



FERRAILLE
vélos, casseroles, tôles ondulées



MOBILIER (DEA)
chaises, rangements, literie, meubles, fauteuils, tables



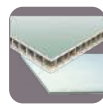
CARTONS
vides et pliés
(sans plastique ou polystyrène)



DÉCHETS VERTS
tailles d'arbres, gazon...



BOIS
palettes, cagettes, meubles, bois peint ou traité...



DÉCHETS DE PLÂTRE
plaques standards ou alvéolées, carreaux et dalles de plafond...

LES DMS

(Déchets Ménagers Spéciaux)



CARTOUCHES D'ENCRE
imprimantes, photocopieurs...



PILES
classiques, rondes, rechargeables...



BATTERIES
voitures, scooters...



RADIOGRAPHIES



LAMPES ET NÉONS
à économie d'énergie

LES DDS

(Déchets Diffus Spécifiques)



HUILES
cuisine et vidange



PRODUITS DE BRICOLAGE
peintures, vernis, acides...



PRODUITS D'ENTRETIEN
déboucheur, soude...



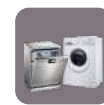
PRODUITS DE JARDINAGE
engrais, désherbants...

LES DEEE

(Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



ÉLECTROMÉNAGER FROID
réfrigérateurs, congélateurs...



ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID
lave-linge, lave-vaisselle...



PETIT ÉLECTROMÉNAGER
fers à repasser, grille-pain, jouets électriques...



ÉCRANS
téléviseurs, ordinateurs...

En complément, une déchèterie mobile fonctionne depuis 2009. Elle se rend chaque année sur certaines communes qui ne sont pas équipées d'une déchèterie fixe : 20 passages en 2022.



10H00 - 16H00

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE MOBILE



ENCOMBRANTS

canapés, matelas, mobilier plastique...



CARTONS

vides et pliés (sans plastique ou polystyrène)



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

téléviseurs, ordinateurs, réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fers à repasser, grille-pain, jouets électriques...



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Produits d'entretien véhicule, de maison (déboucheur, soude, acide...), de piscine (chlore désinfectant), produits de bricolage, décoration (peinture, vernis...), produits de jardinage (engrais, herbicides...)



AUTRES DÉCHETS SPÉCIAUX

cartouches d'encre, batteries, piles, radiographies,...



FERRAILLE

vélos, mobiliers et sommiers métalliques...



LAMPES ET NÉONS

à économie d'énergie

L'accès aux déchèteries est fermé aux professionnels, sauf pour le carton et la ferraille.

g) Évolutions en matière de collecte

Des études d'optimisation des collectes sont menées régulièrement afin d'améliorer le service public de ramassage et pour une meilleure maîtrise des coûts.

IV - Collecte des déchets : bilan

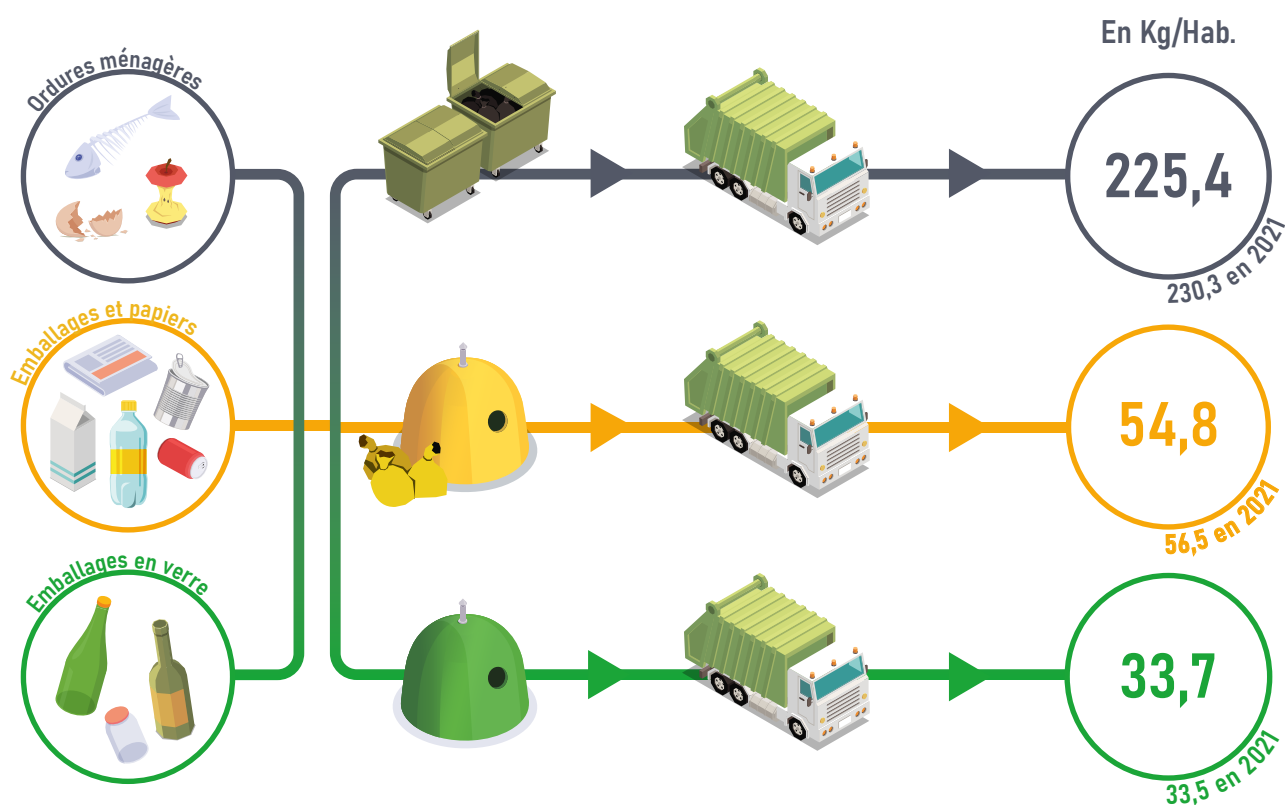
La population desservie par les collectes correspond à celle des 72 communes du territoire du SICTOM Nord Allier (83 157 habitants).

a) Ordures ménagères

	QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2022	
	EN TONNES	EN KG/HABITANT
Ordures ménagères	18 740,99	225,4
Déchets municipaux assimilables aux ordures ménagères	0	0
TOTAL	18 740,99	225,4

b) Collecte sélective

	QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2022	
	EN TONNES	EN KG/HABITANT
Apport volontaire + BHR (Bar Hôtel Restaurant) : verre	2 805,31	33,7
Apport volontaire : emballages et papiers	1 575,90	19,0
Porte-à-porte : emballages et papiers	2 974,24	35,8
TOTAL	7 355,45	88,5



c) Déchets verts

	QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2022	
	EN TONNES	EN KG/HABITANT
Déchets verts collectés au porte-à-porte	2 316,78	27,9

d) Déchèteries

Les tonnages ci-dessous concernent les déchets collectés dans les déchèteries fixes et mobile.

		QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2022
		EN TONNES
Les classiques	Bois	1 910,44
	Cartons	691,58
	Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1267,00
	Déchets verts	6 302,23
	Encombrants	3 049,08
	Ferraille	1 176,82
	Gravats	4 939,94
	Plâtre	260,94
	Textiles	205,82
Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	Cartouches d'encre, batteries, piles, huiles, DASRI	139,82
Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	Produits d'entretien, de bricolage, de jardinage	57,42
Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	Lampes et néons, électroménager, écrans	703,26
TOTAL		20 704,35

	QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2022	
	EN TONNES	EN KG/HABITANT
Déchèteries	20 704,35	249

Remarque :

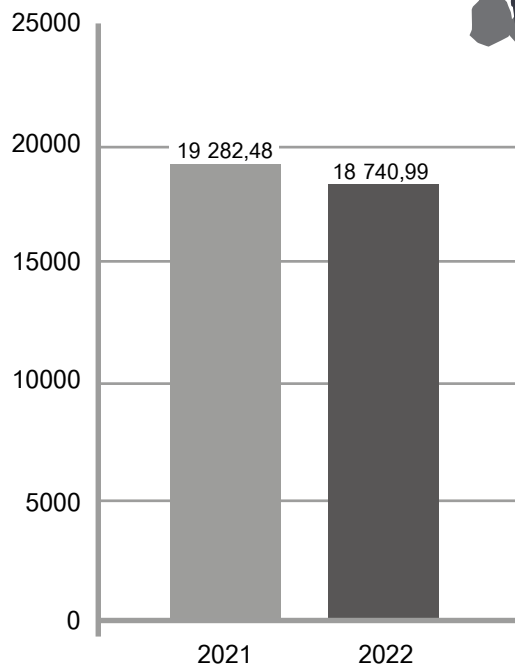
Le tonnage mentionné pour les textiles ne comprend pas seulement les déchèteries mais aussi les autres points de collecte sur tout le territoire. L'éco-organisme nous fournit le tonnage global.

Il est à noter que l'accès en déchèteries est autorisé aux professionnels pour les cartons et la ferraille, mais leurs tonnages sont inconnus, en raison de l'absence de pesée pour ces cas particuliers.

Évolution des tonnages collectés : 2021 - 2022 par flux

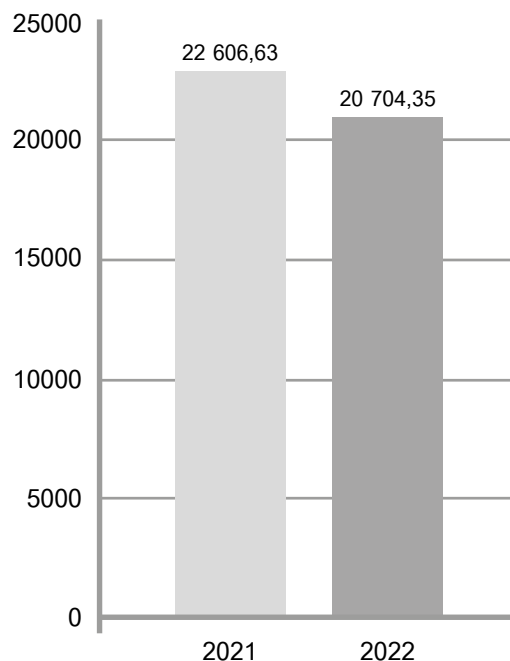
ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS BANALS

(225,4 kg/hab)



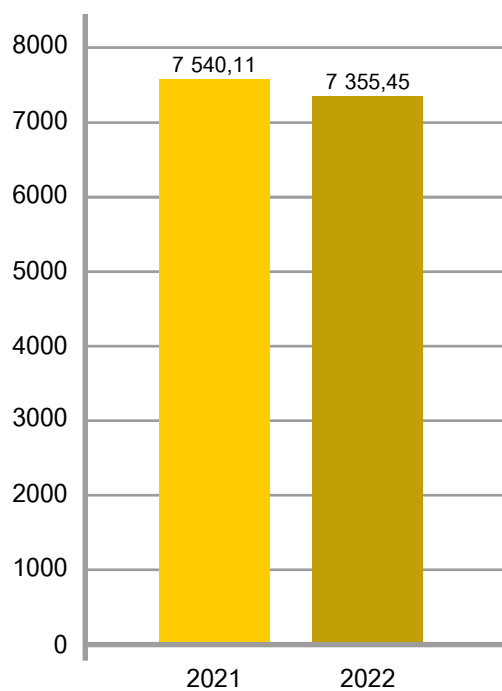
DÉCHÈTERIES

(249,0 kg/hab)



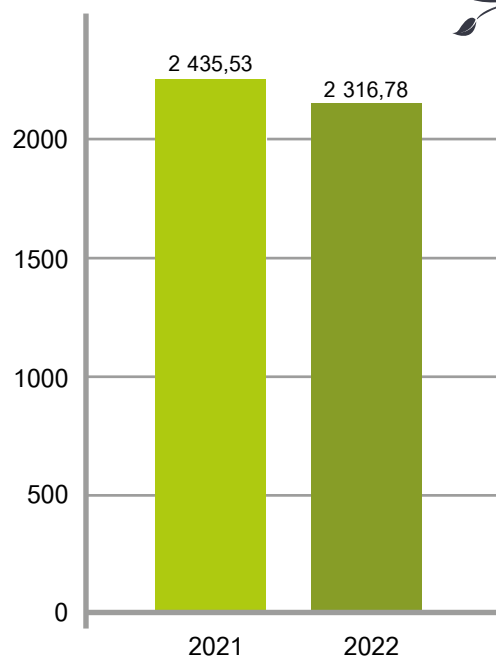
EMBALLAGES ET PAPIERS VALORISABLES ET VERRE

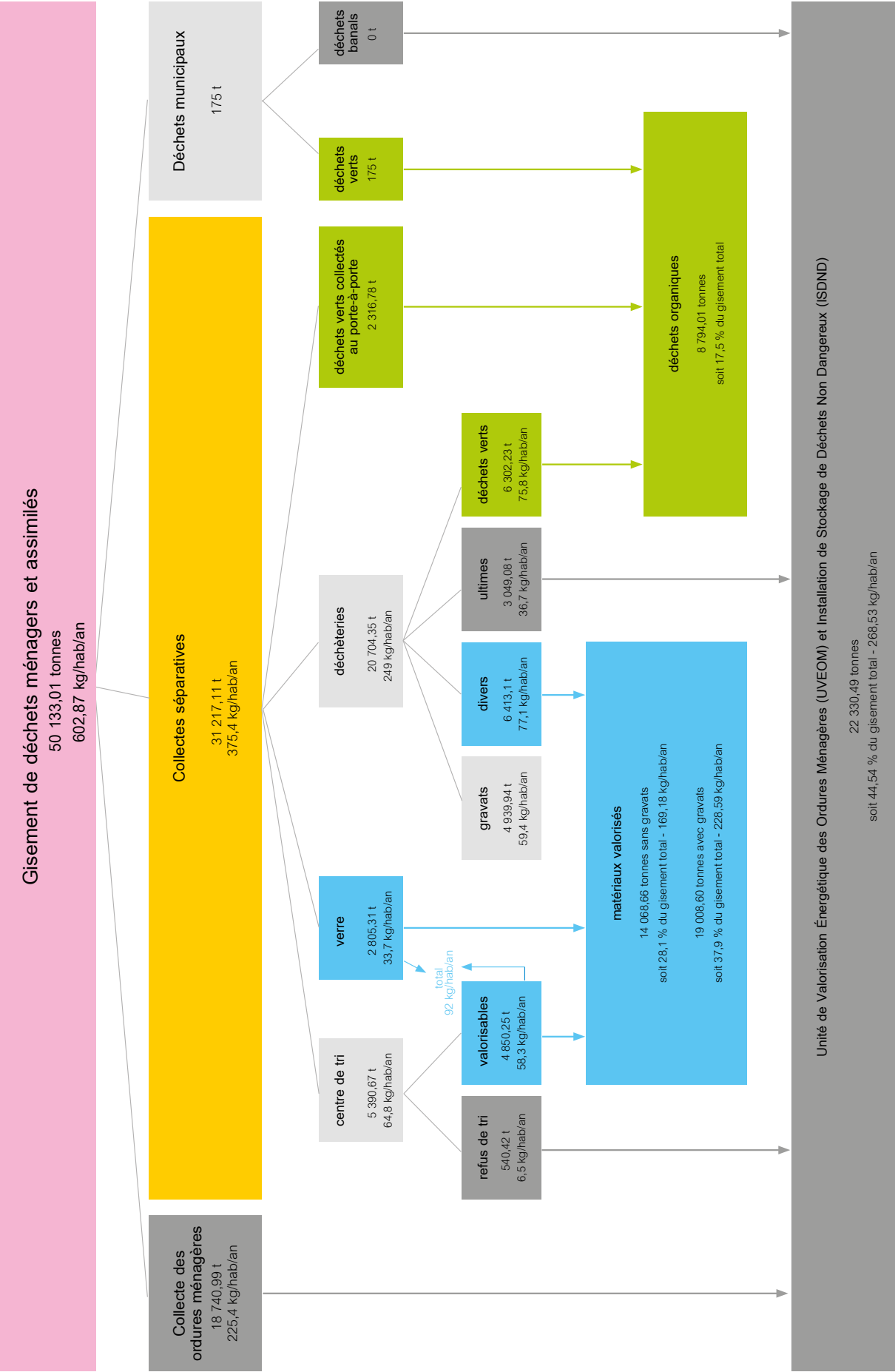
(88,5 kg/hab)



DÉCHETS VERTS AU PORTE-À-PORTE

(27,9 kg/hab)





V - Traitement des déchets : organisation

a) Nature des traitements

		DÉCHETS CONCERNÉS			
		Ordures ménagères	Emballages et papiers valorisables	Déchets verts	Encombrants non incinérables
UNITÉ DE TRAITEMENT MODE DE VALORISATION	Unité de Valorisation Énergétique (UVEOM) de Bayet / Incinération avec production d'énergie	✓			
	Centre de tri départemental de Chézy / Tri		✓		
	Plateforme de Compostage de Déchets Verts de Chézy / Compostage			✓	
	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gaïa (Cusset) / Enfouissement avec récupération et transformation du biogaz en énergie				✓

Définition des modes de traitement

✓ UVEOM de Bayet :

- Transfert des déchets depuis le quai de transfert de Chézy
- Incinération des déchets avec production d'énergie

✓ Centre de tri :

- Tri mécanique des emballages et papiers (tri optique, courant de Foucault...) puis affinage à la main.
- Compaction par matière sous forme de balles.



UVEOM de Bayet



Centre de tri



Quai de transfert de Chézy



Tapis de tri

✓ **Plateforme de Compostage :**

- Broyage puis fermentation et maturation des déchets verts.
- Criblage puis stockage du compost sous forme d'andains avant vente aux agriculteurs.



Casiers de fermentation



Vue aérienne plateforme de compostage

✓ **ISDND de Gaïa :**

- Compaction des ordures ménagères au pied de mouton dans les alvéoles
- Traitement des encombrants non incinérables de déchèteries
- Valorisation énergétique du biogaz



ISDND de Gaïa (casier B5)

✓ **ISDND de Chézy :**

L'ISDND de Chézy a fermé ses portes en septembre 2019 mais un suivi post-exploitation doit être réalisé pendant 30 ans.

La seconde tranche de la **centrale solaire** dite "Chézy 2", qui occupe les surfaces des deux derniers casiers AB et CD, a été mise en service mi-décembre 2022.



Panneaux photovoltaïques sur l'ISDND "Chézy 1"

b) Localisation des installations de traitement

LÉGENDE

-  Limites département de l'Allier
-  Limites communales
-  Limites administratives du territoire concerné
-  Limites Allier/Nièvre

Installations de traitement



Centre de tri départemental



PCDV
(Plateforme de Compostage de Déchets Verts)



Réseau Biogaz



UVEOM de Bayet



ISDND de Gaïa
(Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Autres installations



Quai de transfert



Centrale photovoltaïque

Ancienne installation



ISDND de Chézy
En suivi post-exploitation pendant 30 ans



EXPLOITANTS

Centre de tri	ISDND de Gaïa	PCDV	UVEOM	Centrale photovoltaïque	Biogaz
					

Sur le site de Chézy, le centre de tri départemental est porté par la Société Publique Locale (SPL) Allier Tri, composée en 2021 des 5 collectivités du département de l'Allier en charge des déchets : le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud-Allier, le SICTOM de la Région Montluçonnaise, la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et le SICTOM de Cérilly. Le centre de tri assure un tri simplifié des emballages et papiers valorisables.

Le site de Chézy accueille également d'autres installations :

- un quai de transfert, géré en interne, permet le transfert des ordures ménagères jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet.
- une centrale photovoltaïque installée sur le site de l'ancienne ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), gérée par la société Photosol.



sur le traitement des déchets :

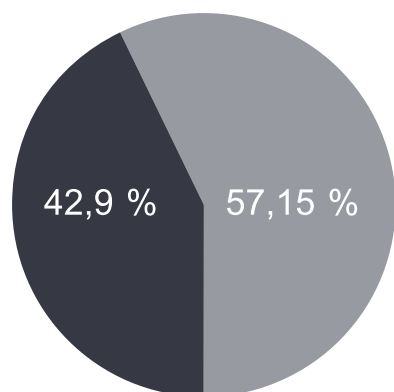
- ✓ les rapports annuels d'activité des exploitants sont disponibles sur demande et sur Internet :
Allier Tri, SUEZ Organique, et Gaséo.

VI - Traitement des déchets : bilan

a) Capacités et tonnages traités

a.1. Taux global de valorisation

part des tonnages valorisés



TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Totalité des quantités collectées : 50 133,1 t = 100 %

	Valorisation énergétique : 21 518,80 t = 42,9%
	Valorisation matière : 28 614,3 t = 57,1%

a.2. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Le calcul de l'indice pour l'année 2022 est réalisé comme suit :

$$\text{Indice 2022} : \frac{\text{Tonnage 2022} \times 100}{\text{Tonnage 2010}} = \frac{2\,824,50 \times 100}{27\,214,824} = 10$$

L'indice 2022 est très fortement inférieur à 100, ce qui s'explique par le changement de mode de traitement depuis 2020 : toutes les ordures ménagères sont désormais envoyées vers l'UVEOM de Bayet. Seuls les encombrants de déchèteries (uniquement non incinérables pour celle de Chézy) et occasionnellement les ordures ménagères lors des arrêts techniques de l'UVEOM, transitent toujours vers l'ISDND de Gaïa (Cusset), d'où le faible tonnage.

a.3. Capacités des installations

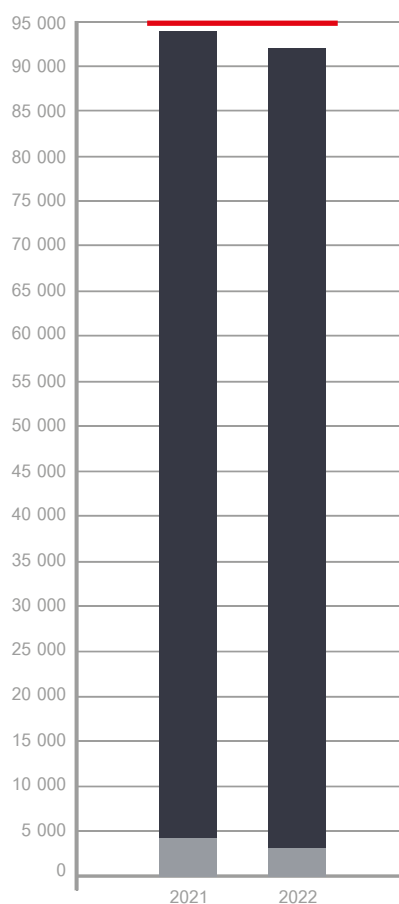
	Capacité des installations	Exploitant
ISDND de Gaïa	95 000 tonnes / an	SUEZ
Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet	74 000 tonnes / an	Véolia Lucane
Centre de tri de Chézy	20 000 tonnes / an	Allier Tri
Plateforme de Compostage de Déchets Verts de Chézy	12 500 tonnes / an	SUEZ Organique

a.4. Tonnages traités

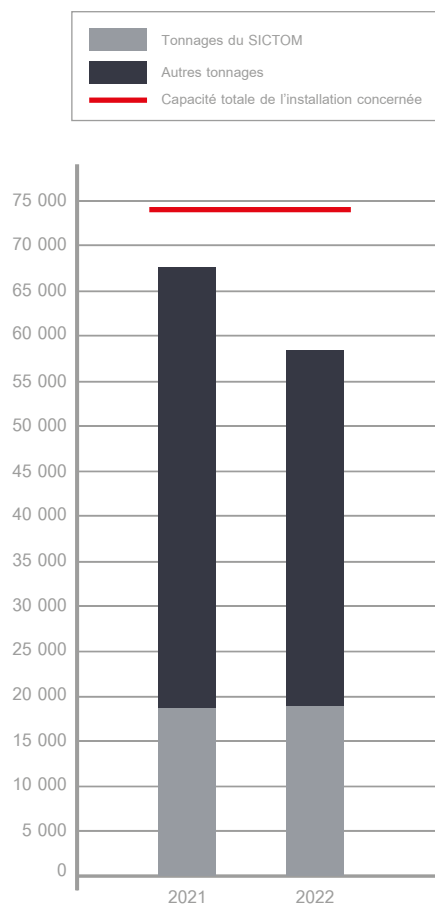
	Tonnages traités en 2022	
	Tonnage total	Tonnage du SICTOM Nord Allier
ISDND de Gaïa	91 756,91 tonnes	2 824,50 tonnes
Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet	57 641,00 tonnes	18 694,30 tonnes
Centre de tri de Chézy	21 677,49 tonnes	4 610,70 tonnes *
Plateforme de Compostage de Déchets Verts de Chézy	9 191,29 tonnes	8 794,01 tonnes

* Hors cartons collectés en déchèteries et chez les commerçants

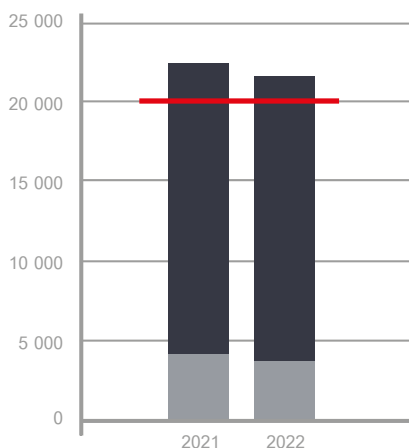
Évolution des tonnages traités (en tonnes)



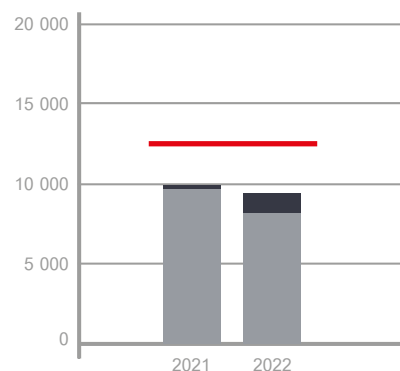
ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS
À L'ISDND DE GAÏA



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS
À L'UVEOM DE BAYET



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS
AU CENTRE DE TRI



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS
À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

b) Refus de tri et performances

Les refus de tri regroupent tous les déchets qui ont transité par le centre de tri mais qui ne sont pas des emballages ou des papiers, et/ou qui ne sont pas encore recyclables (mais valorisés énergétiquement) : emballages non recyclables, DEEE, ferraille, verre, cadavres d'animaux, restes alimentaires, DASRI... Ils ont été déposés à la collecte sélective par les usagers et peuvent se révéler dangereux pour les valoristes. De plus, les refus de tri induisent un surcoût de traitement.

Pour les tonnages du SICTOM Nord Allier, le taux de refus s'élève en 2022 à 12,16 %.

Les erreurs de tri (ballons, parapluies...) représentent 10,14% des refus.

Le taux de refus est en hausse par rapport à 2021 qui était à 9,97 %.

c) Résidus de traitement

Les lixiviats provenant de l'ISDND de Chézy sont récupérés par drains et canalisations pour lagunage sur le site de l'ISDND puis acheminés vers la station d'épuration de l'agglomération après analyses.

	Lixiviats
Quantité récupérée en 2022	24 200 m ³
Origine	ISDND
Traitement ou utilisation	Station d'épuration (STEP) des Isles
Destination	Rivière Allier

Le biogaz est collecté et valorisé en électricité via les 2 moteurs installés par GASEO depuis 2013. La chaleur produite par les moteurs est récupérée pour chauffer les locaux et l'eau chaude du SICTOM Nord Allier et du centre de tri départemental.



sur la valorisation du biogaz :

- ✓ le rapport annuel d'activité de GASEO est disponible sur demande et sur Internet.

VII - Impact environnemental et impact sanitaire

a) Actions pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'Environnement

Collecte

- ✓ Nettoyage et désinfection réguliers des bennes à ordures ménagères
- ✓ Départ des collectes, en période hivernale, suivant des consignes plus strictes et priorisant l'état des chaussées et des trottoirs
- ✓ Départ des tournées retardé lorsqu'une vigilance orange (neige, verglas...) est en place
- ✓ Formation des chauffeurs à l'éco-conduite
- ✓ Véhicules norme Euro 6

Déchèteries

- ✓ Matériel spécifique pour la manipulation des DMS (gants, masques, lunettes, combinaisons) + signalétique adaptée pour les produits dangereux
- ✓ Contenants pour les batteries, colonnes adaptées pour le vidage des huiles moteurs
- ✓ Aménagement et mise aux normes de 5 déchèteries : séparation de la partie exploitation et usagers, locaux DMS mieux adaptés...
- ✓ Garde-corps normalisés devant les bennes de toutes les déchèteries pour réduire le risque de chute
- ✓ Déchèterie de Chézy : système "à plat" pour limiter les risques de chutes et éviter les croisements entre les véhicules du SICTOM et des usagers
- ✓ Trousse de premiers secours dans toutes les déchèteries
- ✓ Transpalette pour déplacer les charges lourdes

Quai de transfert

- ✓ Système de cellules de détection conditionnant l'ouverture ou non des trémies de vidage

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy

- ✓ Analyse des lixiviats avant envoi vers la station d'épuration
- ✓ Récupération du biogaz pour transformation en électricité et production de chaleur.

Autres

- ✓ Aménagement des points d'apport volontaire : trappe de dépôt plus grande + points semi-enterrés plus accessibles
- ✓ Actions et outils de communication

b) Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité

Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet

- ✓ Respect du protocole de sécurité du site par les chauffeurs se rendant sur place

Plateforme de Compostage de Déchets Verts de Chézy

- ✓ Respect du protocole de sécurité établi par l'exploitant de la plateforme : port du casque pour les chauffeurs

Centre de tri de Chézy

- ✓ Respect du protocole de sécurité établi par l'exploitant du centre de tri : port du casque pour les chauffeurs

Collecte

- ✓ Formation du personnel contractuel (étudiants) sur la sécurité du poste de travail assurée par les assistants de prévention habilités (utilisation d'un film)
- ✓ EPI adaptés : chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité, gants
- ✓ Trousse de premiers secours dans chaque camion
- ✓ Certaines BOM à cabine basse (notamment tous les nouveaux achats), pour faciliter la montée et descente du camion
- ✓ Implantation sur chaque camion de stickers « angles morts » pour la mise en conformité avec la législation sur les transports



Trousse de premiers secours

Déchèteries

- ✓ Tenues de travail haute visibilité
- ✓ Suivi des sécurités concernant l'ouverture des portes sur toutes les bennes de déchèteries

Autres

- ✓ Port de baudriers par les agents lors de déplacements sur le site
- ✓ Signalisation au sol à destination des piétons
- ✓ Communication aux agents sur les limitations de vitesse
- ✓ Ralentisseurs de part et d'autre du pont bascule
- ✓ Défibrillateur installé sur le site de Chézy
- ✓ Réfection de l'entrée du site de Chézy pour faciliter le croisement des camions
- ✓ Nouveau bâtiment sanitaire et social (vestiaires, salles de pause, bureaux service collecte/déchèteries)
- ✓ Formation prévue de 3 nouveaux assistants de prévention

VIII - Emplois dans le service déchets

a) Différents corps de métiers

NOMBRE DE POSTES DANS LA COLLECTIVITÉ

AU 31/12/2022	Titulaires	Stagiaires	Contractuels
Direction générale des services	1		
Administration générale / Finances (Comptabilité - Secrétariat général - Accueil pesée)	4		
Commande publique	2		
Ressources humaines	2		
Communication / Prévention	4	2	
Services techniques (Collectes / déchèteries - Garage - Entretien maintenance - Pôle administratif - Traitement)	77	6	7
Eco-organismes et suivi des contrats	1		
TOTAL	91	8	7

En plus de ces effectifs, 4 agents titulaires sont en disponibilité pour convenances personnelles et 1 agent titulaire est placé en détachement auprès d'une autre structure. TOTAL GÉNÉRAL de l'effectif : 111 agents

b) Bilan de l'absentéisme

Absentéisme global

66,7% des agents se sont arrêtés au moins 1 fois.

Chacun des agents absents s'arrêtent en moyenne 1,7 fois pour une durée moyenne de 37,4 jours.

Sur 100 arrêts, 81 sont dus à des arrêts en maladie ordinaire, 1 en congé longue durée et 18 en accident du travail.

Le taux d'absentéisme global est de 15,2% ce qui correspond à 14 agents absents sur l'année.

Maladie ordinaire

54,8% des agents se sont arrêtés au moins 1 fois.

On recense en moyenne 1,7 arrêt par agent absent, chaque arrêt durant en moyenne 17,8 jours.

1535 jours d'arrêts de maladie ordinaire ont été comptabilisés en 2022.

28% des arrêts pour maladie ont duré moins de 4 jours et 2% des arrêts ont duré plus de 3 mois et sont à l'origine de 32% des jours d'arrêts.

Chaque mois, en moyenne 7,2 arrêts et 128 jours d'arrêts sont recensés.

Le taux d'absentéisme est de 5,9% ce qui correspond à 5 agents absents sur l'année.

La maladie ordinaire représente 73% des agents absents, 81% des arrêts et 39% des jours d'absence.

Accidents du travail

18 agents ont été victimes d'un accident de travail pour 20 accidents dont 19 accidents avec arrêt de travail.

Ces accidents ont généré 2062 jours d'arrêts*.

16% des arrêts pour accident ont duré moins de 7 jours et 42% des arrêts ont duré plus de 3 mois et sont à l'origine de 91% des jours d'arrêts.

Chaque mois, en moyenne 1,7 accident de travail, 1,6 arrêts et 172 jours d'arrêts sont recensés.

Le taux d'absentéisme est évalué à 7,9% ce qui correspond à 7 agents absents sur l'année.

Le taux de fréquence des accidents du travail est de 127,7 accidents par millions d'heures de travail en 2022*.

Le taux de gravité des accidents avec arrêt est de 9,90 jours d'arrêt pour mille heures de travail en 2022*.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité des agents, le SICTOM Nord Allier a mis en place :

- ✓ Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- ✓ Un document unique des risques professionnels
- ✓ Des formations sécurité dispensées en interne



* accidents ou maladies survenus en 2022 et années antérieures qui se prolongent sur 2022.



CHAPITRE 3

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

- I - Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets
- II - Budget, coût du service et financement
- III - Structure des coûts
- IV - Coût des différents flux de déchets
- V - Évolution des coûts

I - Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2022	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Déchets verts	Autres flux*
Fréquence	C0,5 à C3	C1	C0,5 à C1	-	C1	-
Collecte et contenants	porte-à-porte + points de regroupement + apport volontaire	apport volontaire	porte-à-porte + apport volontaire	apport volontaire	porte-à-porte	porte-à-porte + apport volontaire
	Collecte effectuée en régie par le SICTOM Nord Allier					
Transport	Transport effectué en régie par le SICTOM Nord Allier					
Traitement	Incinération	-	Tri	Divers traitements	Compostage	-

* Les autres flux regroupent les déchets des professionnels (cartons, verre BHR).

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

ANNÉE 2022	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries (hors gravats)	Déchets verts	Autres flux*	Tous flux
Population desservie	83 157 (SICTOM Nord Allier)	83 157 (SICTOM Nord Allier)	83 157 (SICTOM Nord Allier)	83 157 (SICTOM Nord Allier) + 1 373 (quote-part SICTOM de Cérilly**)	18 308 (SICTOM Nord Allier)	83 157 (SICTOM Nord Allier)	83 157 (SICTOM Nord Allier)
Tonnage	18 741	2 651	4 610	15 939 + 456	2 317	777	45 037
Kg/hab SICTOM Nord Allier	225	32	55	186	28	5	531
Kg/hab données nationales ***	223	37	45	243	non disponible	non disponible	566
Écart / ratio national	+ 1 %	- 14 %	+ 22 %	- 23 %	-	-	- 6 %

** La quote-part du SICTOM de Cérilly correspond à un pourcentage estimé de la population de ce syndicat fréquentant la déchèterie de Bourbon-l'Archambault. Une convention fixe les modalités de refacturation des frais.

*** ADEME - Référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2021 de la gestion des déchets, Mixte-rural.

b) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat	Durée du contrat	Échéance	Montant annuel des prestations TTC	Évolution 2022/2021
SICTOM Sud-Allier/ LUCANE	Incinération des ordures ménagères et encombrants de déchèteries	Convention d'entente	25 ans	15/09/2044	2 824 989 €	+ 10 %
GAÏA Avenir	Enfouissement des encombrants non incinérables de déchèteries	Marché public	3 ans, reconductible 1 an	31/12/2024	360 212 €	+ 0,2 %
SPL Allier Tri	Exploitation du centre de tri départemental	Convention de service public	25 ans	04/2043	712 614 €	+ 12 %
SUEZ ORGANIQUE	Exploitation de la Plateforme de Compostage de Déchets Verts	Marché public	3 ans, reconductible 1 an	31/12/2025	252 123 €	+ 18 %
				Total	4 149 938 €	+ 10 %

II - Budget, coût du service et financement

a) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les chiffres sont établis à partir des comptes administratifs de l'exercice 2022 et après neutralisation des écritures comptables entre le budget principal et les budgets annexes.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget principal (en euros TTC)	3 636 807 €	11 041 685 €
Budget annexe collecte sélective (en euros HT)	91 617 €	945 860 €
Budget annexe CSDU (en euros TTC)	38 689 €	106 619 €
TOTAL	3 767 113 €	12 094 164 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES RÉELLES	15 861 277 €	

b) Coût aidé du service public et modalités de financement

	EUROS ARRONDIS	EUROS PAR HABITANT
Charges	12 535 481 €	151 €
- Produits	2 206 054 €	27 €
= coût du service HT	10 329 427 €	124 €
+ TVA acquittée	651 305 €	8 €
= coût du service TTC	10 980 732 €	132 €
FINANCEMENT	10 751 198 €	129 €
Contributions des collectivités	9 918 379 €	119 €
Redevance Spéciale	832 819 €	10 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 229 534 €	- 3 €

III - Structure des coûts

a) Nature des charges

Postes de charges	Euros	%	Référentiel ADEME **
Charges fonctionnelles*	1 395 218 €	11 %	9 %
Charges de prévention	208 654 €	2 %	1 %
Charges de pré-collecte	293 920 €	2 %	3 %
Charges de collecte	4 534 851 €	36 %	37 %
Charges de transport	1 331 653 €	11 %	7 %
Charges de traitement	4 771 185 €	38 %	43 %
Total des charges	12 535 481 €	100%	100 %

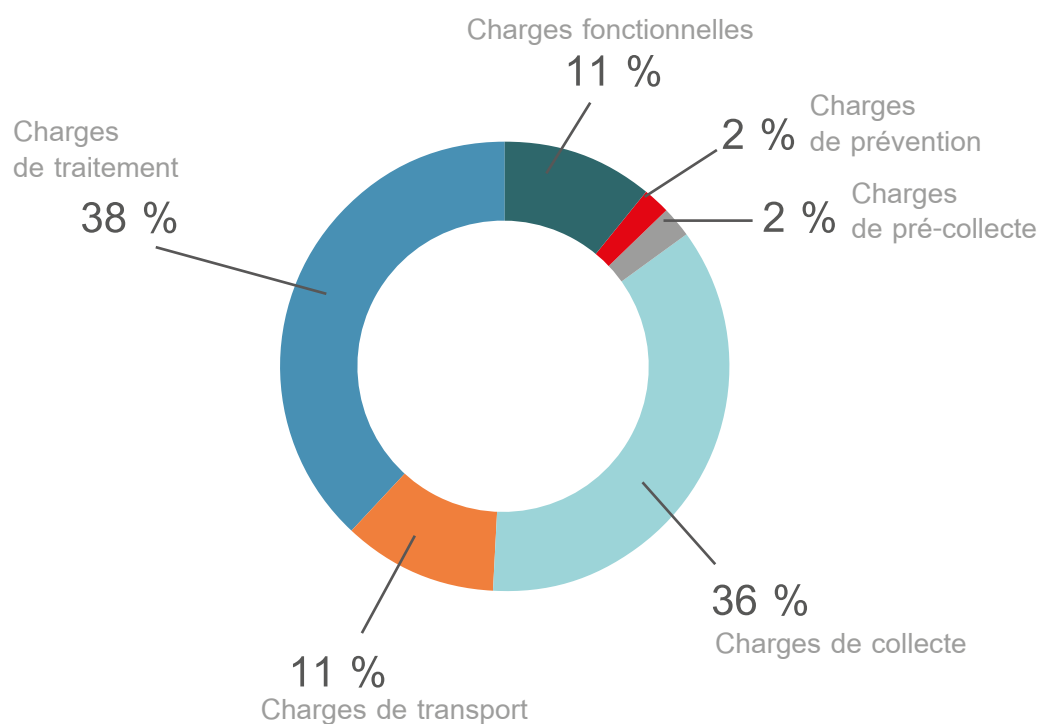
* Charges de structure + charges de communication

** ADEME - Référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2019 de la gestion des déchets.

Les principaux postes de dépenses sont la collecte (36 %) et le traitement des déchets (38 %), conformément au référentiel établi par l'ADEME.

Les charges fonctionnelles du SICTOM Nord Allier sont plus élevées que la moyenne régionale car de nombreux services sont réalisés par le personnel du syndicat (régie directe).

RÉPARTITION DES CHARGES : 12 535 481 €



b) Nature des produits

Postes de produits	Euros	%	Référentiel ADEME **
Produits industriels, dont :	799 794 €	36 %	36 %
<i>Vente de produits et d'énergie</i>	362 025 €	16 %	
<i>Prestations à des tiers*</i>	45 330 €	2 %	
<i>Autres produits</i>	392 439 €	18 %	
Soutiens	1 375 477 €	63 %	59 %
Aides, dont :	30 783 €	1 %	5 %
<i>Reprises des subventions d'investissement ("amortissement")</i>	30 783 €	1 %	
<i>Aides à l'emploi</i>	0 €	0 %	
Total des produits	2 206 054 €	100 %	100 %

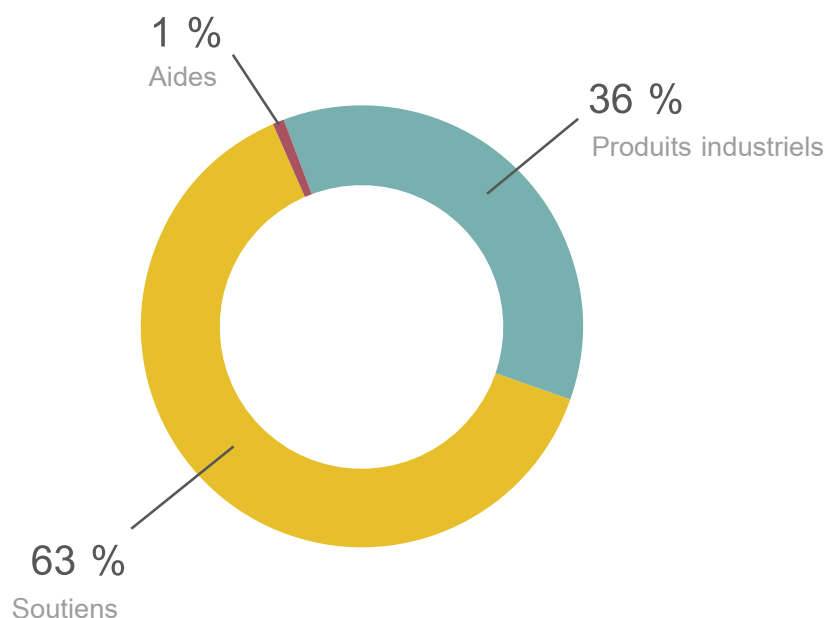
* Il est entendu, par « prestations à des tiers » (terminologie matrice des coûts), les services apportés aux collectivités extérieures au territoire (participation aux frais de fonctionnement de la déchèterie de Bourbon-l'Archambault par le SICTOM de Cérilly) et les services apportés aux professionnels (cartons, verre BHR, déchets verts).

** ADEME - Référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2019 de la gestion des déchets.

Les produits issus de l'activité du SICTOM Nord Allier couvrent 17,60 % des charges de service.

RÉPARTITION DES PRODUITS : 2 206 054 €

Soutiens :	
CITEO :	1 251 521 €
Eco DDS :	10 292 €
Eco TLC :	8 373 €
Eco Mobilier :	51 021 €
OCAD3E :	54 271 €



VENTES DE PRODUITS ET ÉNERGIE

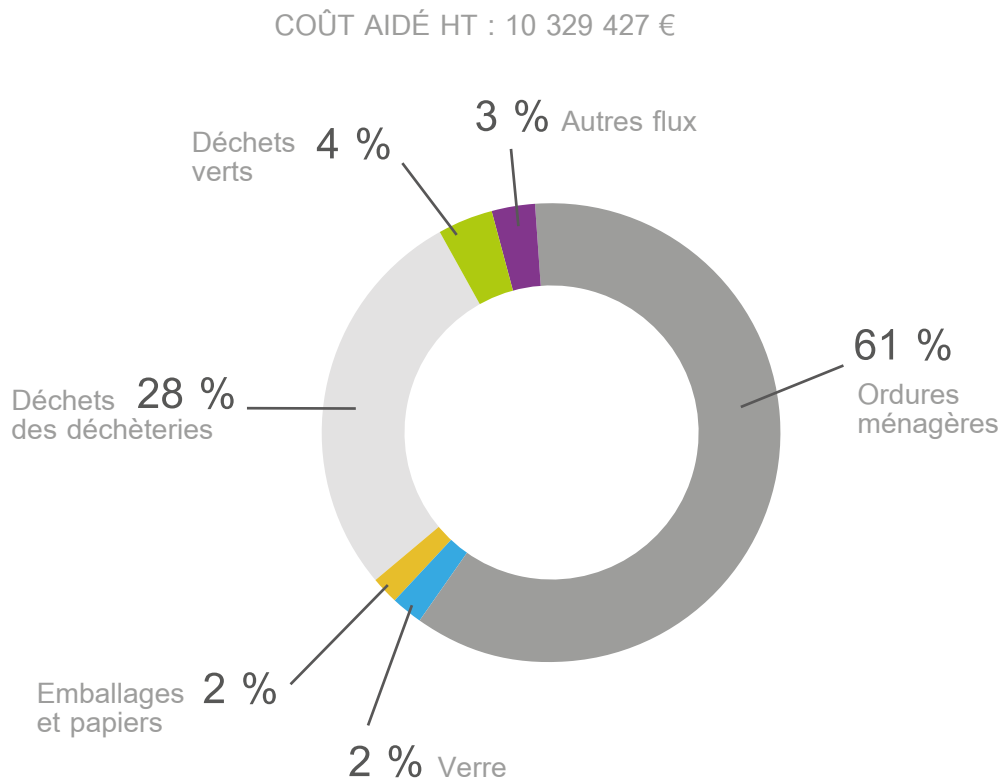
Verre	Emballages et papiers	Déchets de déchèteries	Déchets verts	Autres flux	TOTAL
60 867 €	54 657 €	242 964 €	0 €	3 537 €	362 025 €

IV - Coût des différents flux de déchets

a) Part relative des flux dans le coût du service public

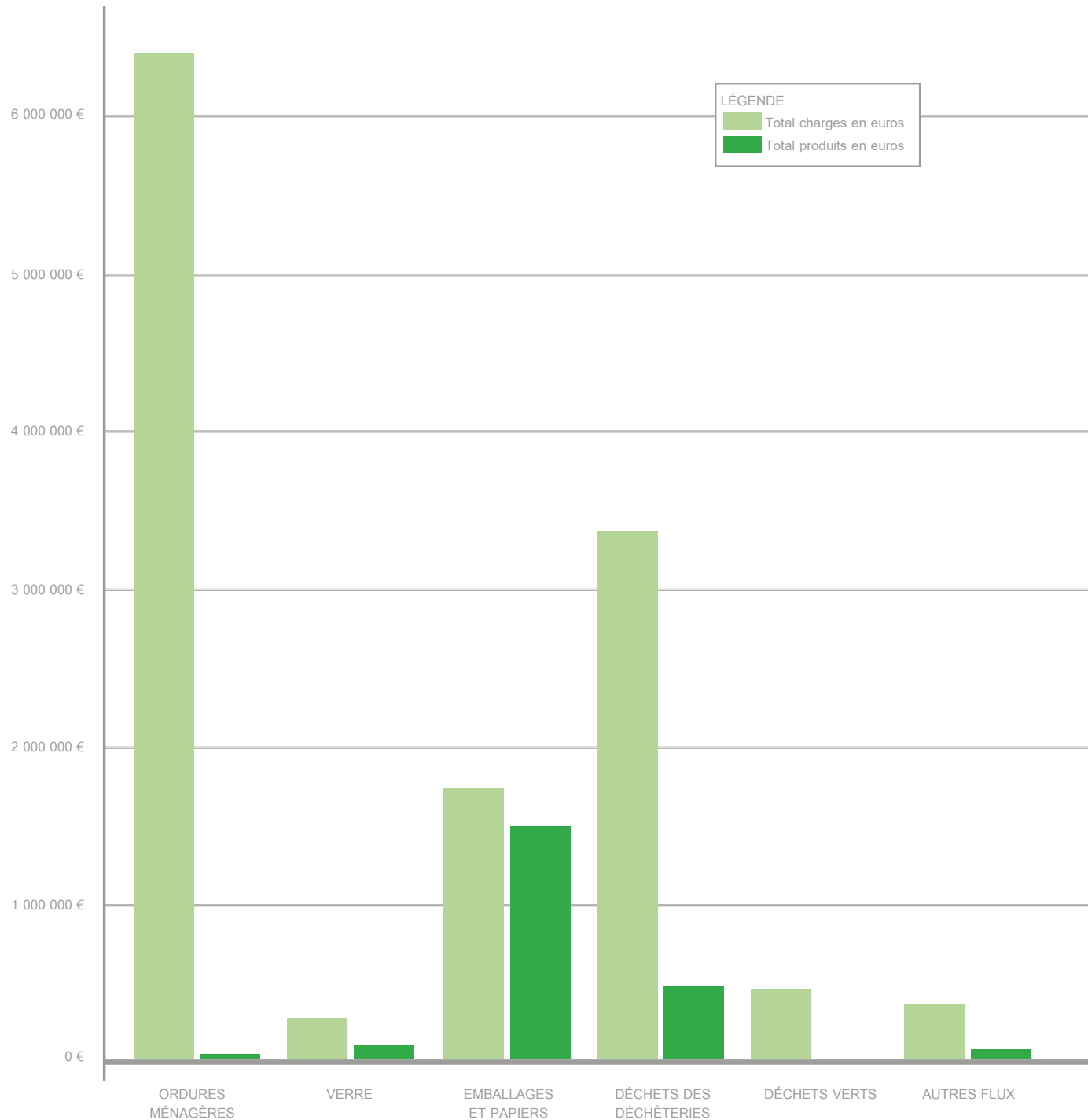
PART RELATIVE DU COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Autres flux	TOTAL
Coût aidé HT	6 358 743 €	172 950 €	171 636 €	2 890 691 €	448 128 €	287 279 €	10 329 427 €



b) Couverture des charges par les produits par flux

COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS							
	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Autres flux	TOTAL
Total charges	6 391 824 €	265 251 €	1 725 171 €	3 354 572 €	449 116 €	349 547 €	12 535 481 €
Total produits	33 081 €	92 301 €	1 553 535 €	463 881 €	988 €	62 268 €	2 206 054 €
Taux de couverture	1 %	35 %	90 %	14 %	0,2 %	17,8 %	18 %



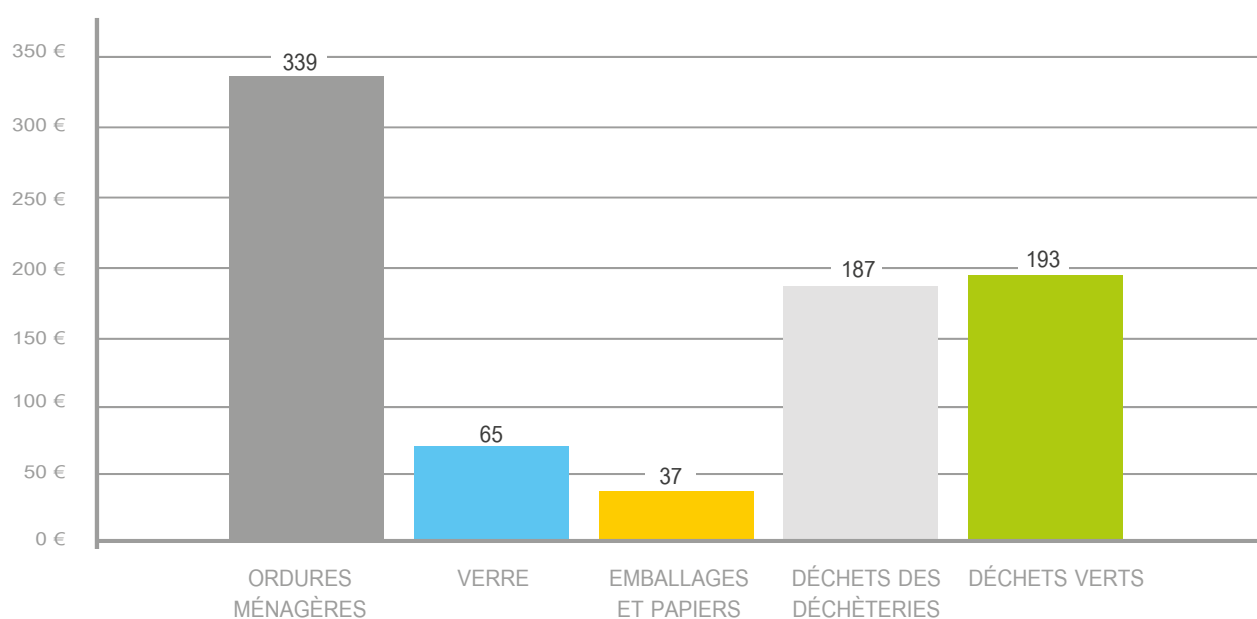
c) Coût des différents flux ramené à la tonne

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX DE DÉCHETS

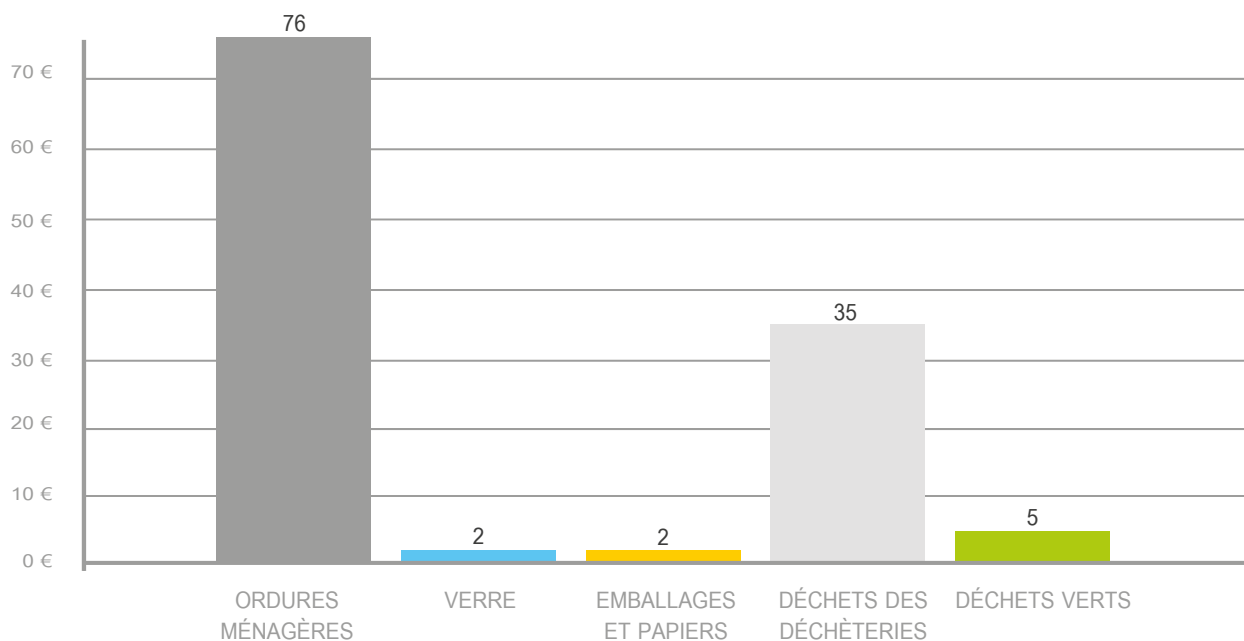
	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Coût aidé HT (en euros / tonne)	339	65	37	187	193
Coût aidé HT (en euros / habitant)	76	2	2	35	5

La collecte sélective (verre, emballages et papiers), coûte 37 €/tonne, alors que les Ordures ménagères coûtent 339 €/tonne. Trier coûte 38 fois moins cher (Collecte sélective = 2 €/hab., Ordures ménagères = 76 €/hab.).

PART RELATIVE DES PRODUITS EN € / TONNE



PART RELATIVE DES PRODUITS EN € / HAB.



d) Répartition des charges par flux et par étape technique

COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX EN €

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Pré-collecte	82 653	50 003	122 808	-	38 456
Collecte	2 431 5719	184 059	699 191	978 276	215 906
Transfert / Transport	421 469	1 861	-	908 022	-
Traitement des déchets	2 638 413	-	689 457	1 021 888	132 938

COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX EN €/HAB

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Pré-collecte	0,99	0,60	1,48	-	0,46
Collecte	29,24	2,21	8,41	11,57	2,60
Transfert / Transport	5,07	0,02	-	10,74	-
Traitement des déchets	31,73	-	8,29	12,09	1,60

COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX EN €/T

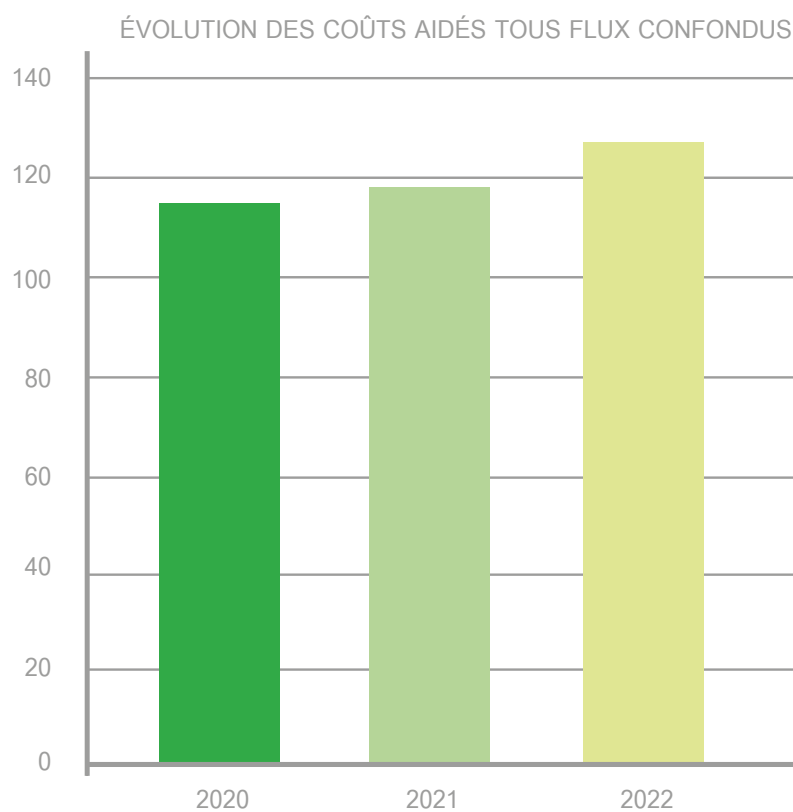
	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Pré-collecte	4,41	18,86	26,64	-	16,60
Collecte	129,75	69,42	151,65	61,37	93,19
Transfert / Transport	22,49	0,70	-	56,97	-
Traitement des déchets	140,78	-	149,54	64,12	57,38

V - Évolution des coûts

a) Évolution des coûts tous flux confondus

	Euros / habitant *
Coût aidé 2020 HT	117
Coût aidé 2021 HT	119
Coût aidé 2022 HT	124
Évolution en % (2022 / 2021)	+ 4,20 %

* Population totale de la collectivité : 83 157 habitants



b) Évolution des coûts par flux

ÉVOLUTION DU COÛT EN €/HAB.

	OM	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Coût aidé 2020 HT	64	1	5	32	5
Coût aidé 2021 HT	68	1	6	34	5
Coût aidé 2022 HT	77	2	2	35	5
Évolution en %	+ 13 %	+ 100 %	- 67 %	+ 3 %	0 %

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN KG/HAB.

	OM	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Quantité collectée 2020	227	31	50	177	25
Quantité collectée 2021	230	34	57	205	29
Quantité collectée 2022	225	32	55	189	28
Évolution en %	- 2 %	- 6 %	- 4 %	- 8 %	- 3 %

c) Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

	OM	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts
Coût aidé 2020 HT	281	44	109	183	195
Coût aidé 2021 HT	296	54	100	168	181
Coût aidé 2022 HT	339	65	37	187	193
Évolution en %	+ 15 %	+ 20 %	- 63 %	+ 11 %	+ 7 %



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ATDA : Agence Technique Départementale de l'Allier

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CS : Collecte Sélective

CSDU : Centre de Stockage de Déchets Ultimes
(nouvelle appellation : ISDND)

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE = D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

NOTRe (loi) : loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAM : Petits Appareils en Mélange

PÀP : porte-à-porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCDV : Plateforme de Compostage de Déchets Verts

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RH : Ressources Humaines

RS : Redevance Spéciale

SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SNA : SICTOM Nord Allier

SPL : Société Publique Locale

STEP : STation d'Épuration des eaux usées

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TI : Tarification Incitative

TLC : Textile Linge Chaussures

UVEOM : Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères



RD 779 - 03230 CHÉZY

Tél : 04.70.46.77.19

Fax : 04.70.44.38.87

Mail : sictomnordallier@sictomnordallier.fr

Site web : www.sictomnordallier.fr